

BIOT *'*INFOS

TRIMESTRIEL PRINTEMPS 2014

VIE COMMUNALE

Élections municipales
et communautaires 2014 P 7

CULTURE, ART, ÉVÉNEMENTS

Festival des Heures Musicales de Biot
P 30



ÉDITO



Chers Biotaises et Biotois,

Le dimanche 30 mars dernier, une majorité d'entre vous a choisi d'écrire une nouvelle page de Biot en votant pour la liste Biot réunie que j'ai conduite aux élections municipales.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont voté pour notre projet qui a pour objectif d'inscrire Biot dans le 21^{ème} siècle tout en restant en cohérence avec nos racines.

Je salue et félicite Monsieur Jean-Pierre Dermit et son équipe et exprime tout mon respect à leurs électeurs.

C'est avec humilité que je reçois la confiance qui nous a été exprimée et que je prends la mesure de la charge qui m'incombe.

Je veux être votre maire à tous, que vous ayez voté ou non, que vous ayez voté pour la liste Biot réunie ou non.

Je veux nous rassembler tous autour de notre projet. L'intérêt général sera le fondement de nos décisions et de nos actions. Toutes les collaborations seront les bienvenues.

La majorité municipale que je conduis mettra en œuvre son projet avec pragmatisme. Sans idéologie ou attitude partisane, au rythme autorisé par les finances municipales, je veillerai à ce que tous les élus du Conseil Municipal soient associés aux projets qui seront entrepris, en veillant à cultiver un climat apaisé et respectueux.

Le contexte général financier, économique, médiatique met l'austérité en avant, il divise et incite au repli sur soi. Je veux que Biot retrouve les élans de vie, d'échange et de partage qui doivent fonder la vie collective et donner du sens à notre société et en particulier à notre commune.

Notre projet se fera en partenariat avec les associations, les artisans, les artistes, les commerçants, et grâce au travail qui sera fait au sein des conseils de quartiers. Tous les élus et le personnel municipal seront mobilisés pour faire de Biot une commune attractive par sa créativité, sa qualité de vie, son dynamisme et son sens authentique du partage.

Très sincèrement,

Guilaine Debras
Maire de Biot
Vice-présidente de la CASA

BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL PRINTEMPS 2014

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la Ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Guilaine Debras, Maire de Biot

Conception
Service Communication

Rédaction
Service Communication
Services Municipaux
Associations biotoises
Contact : 04 92 91 55 95
www.biot.fr - infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 7500 exemplaires
N°ISSN : 1250-7415

Photos
Service Communication
Remerciements
Associations biotoises - Services Municipaux

Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur est labellisé Imprim'vert® et respecte les normes PEFC® (forêts durablement gérées).



BIOT 'INFOS' PRINTEMPS 2014



SOMMAIRE

P7 Vie communale

Élections municipales
et communautaires
2014

P 17

La médiathèque de
Biot



P 22 Environnement

Assainissements
autonomes

P 25 Patrimoine, Histoire
Locale, Traditions

Le Pont Muratore



P 27 Les Biotois ont du
talent

Georgette Martin,
la dernière
antiquaire de Biot

P 30 Culture, Art,
Événements

Festival des Heures
Musicales de Biot



© Catherine Pluchart

P 35

Exposition « Éclats
de Verre »



P 37

Biot Nature &
Environnement

P 40 Économie, Tourisme
Biot et les Templiers
2014

P 42

Le jumelage Biot-
Tacoma



P 43

La Mouratoglou
Tennis Academy
s'installe à Biot



P 45 Sports

Vélo Sprint Biotois



P 47 Vie Scolaire,
Jeunesse,
Petite Enfance

Kermesses des
écoles

P48

Nouveau à Biot

P 50 Social, Humanitaire,
Vie Citoyenne

Les ateliers du club
Destination Retraite



P 54

Des nouvelles du
Clos Saint Grégoire
(EHPAD)

P 55 État-Civil

Élections
européennes du 25
mai 2014

P 56

Infos pratiques

P 58

Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 5 décembre 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2013.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

PROJET MÉDIATHÈQUE

Convention de répartition d'usages et de charges conclue entre la CASA et la commune de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE les termes de la convention de répartition des usages et des charges conclue pour l'exploitation du bâtiment, passée entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la commune de Biot. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention de mise à disposition des locaux des bibliothèques municipales de Biot au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Avenant n°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des anciennes bibliothèques municipales de Biot au profit de la CASA. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires - Mandat donné au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion en vue d'une négociation et de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et ce dans les conditions exposées.

VE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE au bénéfice de chaque association le montant de la subvention inscrite dans le tableau. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante précisée dans le tableau. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités prévues pour chaque association. DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l'exercice 2014 au chapitre 65, article 6574.

TRANSPORT

Réseau ferroviaire - Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Concertation 2013 - Avis de la Ville de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 24 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame SENS-MÉYÉ, Madame BROSSET) PREND ACTE des aménagements visant à traiter le nœud ferroviaire azuréen, tels que présentés dans les objectifs prioritaires donnés par le Gouvernement. CONFIRME l'utilité publique du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dans l'état actuel des études présentées.

EXIGE l'intégration des perspectives de la phase 2 dans les réalisations programmées sur la phase 1, ceci dans un souci de cohérence d'ensemble au bénéfice d'un secteur azuréen désenclavé.

ACTE le positionnement de la commune en faveur de la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et d'une gare sur le secteur des Bréguières.

EXIGE la mise en souterrain sur l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation de la Ligne Nouvelle sur le secteur Bréguières Sophia - St Laurent du Var, en raison de la présence de sites naturels protégés, des parcs départementaux et des zones fortement urbanisées et en intégrant les problématiques liées aux différents Plans de Prévention des Risques.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme : définition des modalités de mise à disposition du public dans le cadre des procédures de modification simplifiée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE les modalités de mise à disposition du public telles qu'exposées dans le cadre des procédures de modification simplifiée à venir du Plan Local d'Urbanisme.

FONCIER

Adhésion à la convention habitat à caractère multi-sites conclue entre l'EPF PACA et la CASA : signature d'une convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention habitat à caractère multi-sites conclue entre l'EPF PACA et la CASA.

PREND ACTE que Monsieur le Maire déléguera au cas par cas le droit de préemption de la commune à l'EPF PACA. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférent.

Classement partiel de l'ancien chemin de Biot à Grasse en voie communale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE le classement en voie communale de la section ouest de l'ancien chemin de Biot à Grasse allant du chemin du Vallon de la Castagne à la route de Valbonne. APPROUVE l'inscription de cette section de chemin en tant que voie communale dans le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux.

Classement partiel du chemin de l'Agasse en voie communale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE le classement en voie communale de la section nord du chemin de l'Agasse allant de l'avenue des Fauvettes à l'impasse des Rossignols. APPROUVE l'inscription de cette section de chemin en tant que voie communale dans le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux.

RISQUES NATURELS

Programme de lutte contre les inondations du vallon des Horts - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°257 pour les travaux de calibrage du vallon des Horts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la signature de la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°257, et tous les actes y afférent, permettant un accès piéton lors des travaux de remplacement du pont du chemin du Val de Pôme, dans le cadre du calibrage du vallon des Horts.

Programme de lutte contre les inondations du vallon des Horts - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°32 pour les travaux de calibrage du vallon des Horts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la signature de la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°32, et tous les actes y afférent, permettant un accès piéton lors des travaux de remplacement du pont du chemin du Val de Pôme, dans le cadre du calibrage du vallon des Horts.

FINANCES

Ouverture de crédits section investissement - Budget Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissements telle que proposée.

Ouverture de crédits section investissement - Budget Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissements telle que proposée.

Ouverture de crédits section investissement - Budget Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE l'ouverture de ces crédits d'investissements telle que proposée.

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du Budget Ville au Budget Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ADOPTE le transfert des charges de personnel 2013 du Service Assainissement, Budget Ville vers le Budget Assainissement. DIT que la somme de 61 060 € sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du Budget Ville au Budget Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ADOPTE le transfert des charges de personnel 2012 du Service Eau, Budget Ville vers le Budget Eau. DIT que la somme de 14 920 € sera imputée à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Admissions en non valeur - Budget Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉCIDE de la mise en non-valeur de la somme de 19 750,20 € et de sa comptabilisation au chapitre 65, article 6541 du Budget Ville.

DM n°2 Budget Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget de la Ville telle que définie.

DM n°1 Budget Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget de l'Assainissement telle que définie.

Mise en place d'un système de télé-traitement de la taxe de séjour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉCIDE de la mise en place d'un système de télé-traitement de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2014. VALIDE les modalités de déclaration et de reversement de la taxe de séjour par les hébergeurs à la commune.

PROJET DES BÂCHETTES

Autorisation donnée au groupement Adim/Constructa de procéder à la demande de défrichement sur l'emprise du projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 20 voix POUR ET 6 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur ANASTILE, Monsieur TORRELLI) AUTORISE la société dénommée CONSTRUCTA PROMOTION, mandataire du groupement ADIM CÔTE D'AZUR / CONSTRUCTA PROMOTION à déposer une ou plusieurs demande(s) d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales citées.

Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le secteur des Bâchettes - Convention INRAP.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 22 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'INRAP ainsi que des avenants à cette convention ne portant pas atteinte à l'économie générale de celle-ci. S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondant au budget de l'exercice 2014.

OPÉRATION FAÇADES

Versement d'une subvention façades - Immeuble place des Arcades.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE l'attribution d'une subvention de 13 360,55 € pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble situé place des Arcades, à Biot. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 20422 du Budget Communal.

Versement d'une subvention façades - Immeuble rue des Orfèvres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE l'attribution d'une subvention de 7 958,65 € pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble situé rue des Orfèvres, à Biot. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 20422 du Budget Communal.

ENVIRONNEMENT

Information - Présentation du bilan des consommations d'eau et d'énergie du patrimoine communal - années 2011 et 2012.

Il est présenté en séance du Conseil Municipal le bilan détaillé du suivi des consommations d'eau et d'énergie pour les années 2011 et 2012.

Candidature de la commune à l'appel à projet de la région PACA « Collectivité Lauréate Agir pour l'Énergie » - Commune Lauréate - Phase II.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la candidature de la commune à l'appel à projet « Collectivités Lauréates, AGIR pour l'énergie ». APPROUVE la charte d'objectifs et le plan d'actions triennal de maîtrise de l'énergie, associés au dossier de candidature. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale tripartite « Collectivité Lauréate AGIR pour

l'énergie » (si la candidature de la commune était retenue après la sélection par le comité d'experts et le vote de l'Assemblée plénière régionale). AUTORISE Monsieur le Maire à confier une mission d'accompagnement du groupe énergie à un facilitateur pendant la durée de la convention collectivité Lauréate Agir pour l'énergie, dans la limite de 20 000 € sur 3 ans et à solliciter la subvention prévue au titre du Fonds Régional Environnement-Énergie (FREE) selon les modalités prévues dans l'appel à projets (si la candidature de la commune était retenue après la sélection par le comité d'experts et le vote de l'Assemblée plénière régionale).

Participation de la commune au projet OpeNRJ dans le cadre d'un projet PACA LABS.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour le projet « OpeNRJ » avec le CSTB, l'Université de Nice-Sophia Antipolis et la société Qualiteo. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

RÉSEAUX

Signature d'une convention de fourniture d'eau potable par la commune d'Antibes à la commune de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture d'eau potable d'Antibes à Biot et tous les actes y afférent.

COMPTE-RENDU

Séance du 17 décembre 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Vote du Conseil Municipal sur le maintien ou non du huitième Adjoint au Maire dans ses fonctions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE :

À L'UNANIMITÉ le principe du vote à main levée. DÉCIDE :

Par 20 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, Mme LECOMTE) De ne pas maintenir Monsieur Guy ANASTILE dans ses fonctions d'Adjoint. DÉCIDE :

Par 20 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, Mme LECOMTE) De supprimer le poste d'Adjoint laissé vacant. PREND ACTE des conséquences sur le tableau du Conseil Municipal.

PREND ACTE que l'arrêté municipal portant abrogation des délégations a pour conséquence de supprimer le versement des indemnités dont le montant avait été déterminé par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 mars 2010.

PREND ACTE que Monsieur le Maire assumera directement les délégations qui avaient été confiées à Monsieur Guy ANASTILE. DÉCIDE :

Par 20 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, Mme LECOMTE) De désigner en lieu et place de Monsieur Guy ANASTILE les autres Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau, pour siéger au sein des commissions municipales et autres instances, comme suit :

- Commission municipale de la Gestion des Risques

Naturels : Madame Sylvie SANTAGATA
 • Commission municipale de la Sécurité et des Incivilités : Monsieur Guillaume FORTUNÉ
 • Commission municipale des Quartiers : Madame Sophie DESCHARENTRES
 • Syndicat Intercommunal pour l'extension et la gestion de la station des Bouillides : Monsieur Philippe PRÉVOST

COMPTE-RENDU

Séance du 13 février 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PREND ACTE de l'installation de Monsieur Patrick CARLIN en qualité de Conseiller Municipal de Biot et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 5 et du 17 décembre 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 5 et du 17 décembre 2013.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

Conseil Municipal - Changement du lieu des séances du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PAR 22 voix POUR
 ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
 DÉCIDE d'affecter la salle de réunion municipale comprise dans l'opération de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CASA, sis chemin Neuf, à la tenue des séances du Conseil Municipal.
 PRÉCISE qu'il appartiendra à Monsieur le Maire de décider de la date de ce changement de lieu qui tiendra compte du parfait achèvement des locaux.
 AJOUTE que les Conseillers Municipaux prendront connaissance de ce changement dans le cadre de leur convocation à la séance du Conseil Municipal et que la population en sera informée par tous les moyens de communication adaptés.

Intempéries des 16, 17, 18, 19 janvier 2014 - État de catastrophe naturelle - Travaux de remise en état des biens publics - Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État le fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, et ce pour les dommages éligibles à ce fonds, ou tout autre soutien financier adapté à la nature de la demande de la commune.
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre partenaire susceptible de contribuer financièrement à la remise en état des biens publics et en particulier le Conseil Général des Alpes-Maritimes, et le Conseil

Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, au taux le plus favorable possible.
 AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à jour le recensement des dommages subis par la commune, à dresser le plan de financement relatif à la remise en état des équipements publics et à mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions auprès de tous les partenaires susceptibles d'intervenir en faveur de la commune pour les dommages subis par les événements pluvieux des 16, 17, 18, 19 janvier 2014.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PAR 22 voix POUR
 ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
 Approuve la modification du tableau des effectifs présenté.
 PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

INTERCOMMUNALITÉ

Approbation des adhésions et retraits des collectivités et établissements publics auprès du SICTIAM.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 APPROUVE les adhésions et les retraits des collectivités et établissements publics auprès du SICTIAM dont la liste a été exposée en séance.

Modifications des statuts du SICTIAM.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 APPROUVE les nouveaux statuts du SICTIAM et le transfert de compétences subséquent tels que présentés.

RISQUES NATURELS

Approbation PAPI 2 CASA.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 APPROUVE le projet de convention-cadre du PAPI 2 CASA.
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention-cadre du PAPI 2 CASA.

SPORT

Course cycliste Paris-Nice - Convention tripartite entre Amaury Sport Organisation, le SYMISA et la Commune pour l'organisation de l'étape arrivée à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PAR 27 voix POUR
 ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI)
 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la société AMAURY SPORT ORGANISATION, le SYMISA et la Commune pour l'organisation d'une arrivée d'étape de la course cycliste Paris-Nice.

PROJET DES BÂCHETTES

Dépôt d'une demande de dérogation au régime de protection des espèces.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PAR 21 voix POUR
 ET 7 voix CONTRE (Monsieur TORRELLI, Monsieur BOU-

CAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure de dérogation qui sera conduite en tenant compte des préconisations du bureau d'études Ecoter. S'ENGAGE à réaliser les mesures de réduction, d'accompagnement et de compensation telles que prescrites par l'arrêté portant dérogation au régime de protection des espèces.
 AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de l'APPB.

Bilan de la mise à disposition du public dans le cadre de la demande de défrichement pour la création d'une voie communale sur le secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 PAR 21 voix POUR
 6 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
 ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI)
 APPROUVE le bilan de la mise à disposition.
 APPROUVE les modalités de mise à disposition du bilan.

PETITE ENFANCE

Convention définissant le concours d'un médecin référent pour les lieux d'Accueil Petite Enfance.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

ASSAINISSEMENT

Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la prime de performance épuratoire pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour la durée d'existence de cette prime.

Remplacement de la station de relevage des eaux usées du quartier des Soulières.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 APPROUVE l'objectif de remplacement de la station de relevage des eaux usées du quartier des Soulières.
 DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour entamer les négociations relative à la maîtrise foncière de la future station de relevage des eaux usées du quartier des Soulières, (acquisition de terrains et/ou des servitudes nécessaires).

RÉSEAUX

Développement d'un nouveau réseau de télérelevé pour le gaz - Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à l'installation de télérelevé de GrDF.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 À L'UNANIMITÉ
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation des dispositifs de télérelevé de GrDF sur les équipements ou bâtiments communaux.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014

Les 23 et 30 mars 2014, les électeurs ont été appelés aux urnes pour choisir leurs représentants aux conseils municipal et communautaire.

Dimanche 30 mars aux alentours de 22h, les résultats sont officiels : 51,09% des électeurs biotois se sont prononcés en faveur de la liste Biot réunie avec Guilaine Debras. Au terme de ce second tour qui a largement mobilisé Biotoises et Biotois de tous quartiers (+ 8,02% de participation par rapport à la moyenne nationale), Guilaine Debras devient ainsi premier magistrat de la commune pour les six années à venir.

Election Municipale 2014
 Scrutin du 30 mars 2014
 COMMUNE DE BIOT



Élections municipales, annonce des résultats - Dimanche 30 mars 2014



Thérèse Laccarière, doyenne de la commune du haut de ses 105 ans, a voté au bureau n°4 dimanche 30 mars, accompagnée de ses enfants, petits et arrière petits-enfants.



PERMANENCE DU MAIRE

Guilaine Debras, Maire de Biot, recevra les administrés sans rendez-vous tous les samedis matin à partir de 8h30 en Mairie Principale, 8-10 route de Valbonne.

➔ Renseignements : 04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Taux de participation des deux tours :
 1^{er} tour : 4636 votants soit 66,65% des inscrits
 2nd tour : 4881 votants soit 70,15% des inscrits

Répartition des sièges :

Biot réunie avec Guilaine Debras	2 439	22
Restons forts pour Biot	2 335	7

Résultats du 1^{er} tour : dimanche 23 mars 2014

Bureaux	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	Restons forts pour Biot	Biot réunie avec G.Debras	Union pour l'avenir de Biot
N°1 Salle des Associations	998	687 68,84%	21 3,06%	666 96,94%	257 38,59%	268 40,24%	141 21,17%
N°2 Mairie Accueil	888	670 75,45%	16 2,39%	654 97,61%	221 33,79%	320 48,93%	113 17,28%
N°3 École de danse	962	635 66,01%	18 2,83%	617 97,17%	244 39,55%	212 34,36%	161 26,09%
N°4 École de musique	842	601 71,38%	6 1%	595 99%	341 57,31%	171 28,74%	83 13,95%
N°5 École primaire du Moulin Neuf	776	488 62,89%	14 2,87%	474 97,13%	234 49,37%	189 39,87%	51 10,76%
N°6 Mairie Annexe	1043	584 55,99%	27 4,62%	557 95,38%	239 42,91%	228 40,93%	90 16,16%
N°7 Complexe sportif Pierre Operto	688	465 67,59%	16 3,44%	449 96,56%	170 37,86%	180 40,09%	99 22,05%
N°8 École maternelle du Moulin Neuf	759	506 66,67%	12 2,37%	494 97,63%	200 40,49%	214 43,32%	80 16,19%
TOTAL	6956	4636 66,65%	130 2,80%	4506 97,20%	1906 42,30%	1782 39,55%	818 18,15%

Résultats du 2^{ème} tour : dimanche 30 mars 2014

Bureaux	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	Restons forts pour Biot	Biot réunie avec G.Debras
N°1 Salle des Associations	998	726 72,75%	23 3,17%	703 96,83%	319 45,38%	384 54,62%
N°2 Mairie Accueil	888	675 76,01%	15 2,22%	660 97,78%	260 39,39%	400 60,61%
N°3 École de danse	962	671 69,75%	19 2,83%	652 97,17%	302 46,32%	350 53,68%
N°4 École de musique	842	618 73,40%	10 1,62%	608 98,38%	395 64,97%	213 35,03%
N°5 École primaire du Moulin Neuf	776	531 68,43%	8 1,51%	523 98,49%	297 56,79%	226 43,21%
N°6 Mairie Annexe	1044	638 61,11%	18 2,82%	620 97,18%	307 49,52%	313 50,48%
N°7 Complexe sportif Pierre Operto	689	494 71,70%	9 1,82%	485 98,18%	214 44,12%	271 55,88%
N°8 École maternelle du Moulin Neuf	759	528 69,57%	5 0,95%	523 99,05%	241 46,08%	282 53,92%
TOTAL	6958	4881 70,15%	107 2,19%	4774 97,81%	2335 48,91%	2439 51,09%

GUILAINE DEBRAS : JE VEUX ÊTRE LE MAIRE DE TOUS LES BIOTOIS !

À l'issue des élections municipales des 23 et 30 mars et du Conseil d'installation du 4 avril dernier, Guilaine DEBRAS a été élue Maire de Biot à 51 ans. Cette mère de 3 enfants et chef d'entreprise dans le domaine de la formation numérique est la deuxième femme de l'histoire politique biotoise à occuper le poste de 1^{er} magistrat de la ville.



Biot Infos : Quelles sont les lignes directrices de ce mandat 2014/2020 ?

Guilaine DEBRAS : J'ai orienté mon programme autour de 3 axes principaux. Je souhaite avant tout rassembler l'ensemble de la population autour du projet communal.

Prendre en compte l'avis de tous me paraît essentiel pour être à l'écoute de la demande citoyenne mais aussi pour créer et conserver le lien entre la municipalité et la population. Parallèlement, je veux restaurer l'équilibre financier de la commune. Je m'engage à ne pas augmenter le taux des impôts communaux et à maîtriser l'endettement de la Ville de Biot. Ma priorité est d'optimiser les dépenses de fonctionnement en sollicitant tous les partenariats possibles auprès des institutions (CASA, Conseil Général, Conseil Régional, État, Europe). Je veux également rationaliser les coûts en faisant appel à notre tissu associatif qui est en mesure d'offrir des prestations de qualité. Enfin, je vais m'attacher au développement économique de notre commune. Je mets au centre de nos actions l'essor du commerce local et de l'artisanat en créant par exemple une zone d'activité artisanale pour permettre aux artisans, aux auto-entrepreneurs ou aux très petites entreprises de s'installer à Biot et d'offrir ainsi de nouveaux services aux Biotois. Le développement économique social et solidaire me tient également à cœur, il permet de valoriser les compétences existantes et crée des emplois non délocalisables en terme de services à la personne. Je dois aussi rendre la commune attractive en étoffant les animations tout au long de l'année et plus particulièrement en période creuse et travailler en partenariat avec les commerçants des zones commerciales du village, de Saint Philippe, de Biot 3000 et des Migraniers.

Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour répondre à ces grands axes ?

J'ai déterminé 6 actions prioritaires à mettre en place avant la fin d'année. Certaines sont déjà dans les rouages comme la réforme des rythmes scolaires pour laquelle nous avons rendu un projet le 11 avril dernier mettant l'enfant au centre de l'organisation : respecter son rythme, lui laisser des temps de liberté tout en proposant des activités en adéquation avec les spécificités du programme d'école. La pause méridienne ne sera donc pas allongée et les élèves termineront l'école à 15h30 tous les jours pour conserver une régularité sur la semaine. Ayant été dans l'enseignement durant de nombreuses années, je connais particulièrement le sujet et y suis très sensible. Nous allons former l'ensemble du personnel éducatif pour offrir aux enfants un encadrement de qualité. Nous travaillerons également avec les associations biotoises pour favoriser les interventions dans les domaines du sport, de la culture, des activités ludiques ou encore du soutien scolaire et limiterons les déplacements pour éviter la perte de temps dans les transports. Autre projet capital, les Bâchettes ! Je souhaite engager le plus rapidement possible le nouveau projet de parking, plus juste et mesuré que celui proposé par l'ancienne municipalité. Il s'agit là de l'un des axes principaux pour revitaliser le village. Toujours dans l'optique de créer du lien, d'agir en toute transparence et d'écouter les Biotois, nous allons créer 4 Conseils de quartiers accompagnés par une cellule municipale. Leur rôle sera d'abord de consulter les citoyens, de les informer des actions municipales mais aussi de les responsabiliser, d'expliquer nos choix et de décider ensemble des réalisations à effectuer notamment en matière de travaux de voirie et de sécurisation. Avec l'appui de ces conseils, je souhaite créer un schéma directeur pour prioriser les aménagements à réaliser sur le mandat. En 2014, nous allons aménager le carrefour chemin de Saint Julien / RD4 pour les piétons, les véhicules et pour limiter le risque incendie puisque la sécurité est aussi au cœur de mon projet.

Comment appréhendez-vous votre rôle au sein de la CASA ?

Nous devons impulser une réflexion commune pour agir à tous les niveaux notamment en matière de transports en proposant des services adaptés aux besoins des usagers. Je prévois par exemple la mise en place d'un « noctambus » le week-end pour notre jeunesse. Dans le cadre de la compétence intercommunale du logement, je souhaite développer le logement pour tous. Nous allons lancer un premier projet sur Saint Éloi avec la création de logement social et d'accession maîtrisée à la propriété.

En tant que professionnelle de l'informatique, comment voyez-vous le Biot de demain ?

Je souhaite conduire Biot au 21^{ème} siècle ! Concrètement, il s'agit d'opérer une véritable transition numérique sur tous les domaines : la démocratie participative et de proximité à travers la refonte du site de la ville, la dématérialisation des démarches administratives aussi bien pour les citoyens que pour les services municipaux, l'informatisation des écoles, l'optimisation de la fibre optique ou encore l'accès à l'informatique et à la formation avec la création d'un « Cybercentre ».

Qu'en est-il de votre vision du rôle de Maire ?

Proximité - transparence - respect : voici les maîtres-mots de ce mandat. J'ai déjà signé la charte « Anticor » qui m'engage à éviter les conflits d'intérêt, le cumul des mandats, à conserver une parfaite transparence de mes actions auprès des citoyens et également à respecter mon opposition. Toute mon équipe signera d'ailleurs une charte éthique reprenant ces grands principes en Conseil Municipal. Au-delà de ces actions, je souhaite vraiment être proche des gens, rester joignable et accessible car la taille de notre commune le permet encore. Je veux être le Maire de tous les Biotois. J'aime ressentir le terrain car cela permet d'ajuster les actions municipales. Et peut-être parce que je suis une femme, les relations humaines demeurent primordiales.

Pour joindre directement Guilaine DEBRAS : guilaine.debras@biot.fr
 Permanences tous les samedis matin en Mairie Principale (8, 10 route de Valbonne) à partir de 8h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL



Guilaine DEBRAS
Maire
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
 51 ans - Les Fauvettes
 Dirigeante d'une société de formation dans le secteur numérique
 guilaine.debras@biot.fr

Les Adjoints



Michel MAZUET
1^{er} adjoint, délégué à la Population, aux Quartiers et aux Transports
 68 ans - Les Soulières
 Architecte urbaniste
 michel.mazuet@biot.fr



Véronique LEMARCHAND
3^{ème} adjointe, déléguée aux Finances
 54 ans - Village
 Chargée de mission au Conseil Général des Alpes-Maritimes
 veronique.lemarchand@biot.fr



Patrick CHAGNEAU
5^{ème} adjoint, délégué au Développement économique, à l'Économie sociale et solidaire et à la Ville numérique
 61 ans - Les Soulières
 Consultant en entreprise
 patrick.chagneau@biot.fr



Jean-Paul CAMATTE
7^{ème} adjoint, délégué à la Sécurité et aux Risques naturels
 61 ans - Saint Julien
 Responsable environnement du travail et sécurité Alpes-Maritimes - Opérateur Télécommunications
 jean-paul.camatte@biot.fr

Les Conseillers Municipaux



Gérard VINCENT
Conseiller Municipal délégué à la Vie sociale et aux Solidarités
 70 ans - Les Issarts
 Responsable bénévole à l'accueil de jour des jeunes de Nice
 gerard.vincent@biot.fr



Egidio GUARINO
Conseiller Municipal délégué aux Sports
 64 ans - Saint Philippe
 Employé de Mairie retraité - Secrétaire Général de l'US Biot
 egidio.guarino@biot.fr
 Élu référent du quartier Le Plan St Grégoire



Guy ANASTILE
2^{ème} adjoint, délégué au Cadre de vie et à la Mémoire nationale
 68 ans - Durbec
 Retraité de la Police Nationale
 guy.anastile@biot.fr
 Élu référent des quartiers des Clausonnes et de la Chèvre d'Or



Valérie PEREZ
4^{ème} adjointe, déléguée à la Culture
 51 ans - Saint Julien
 Coordinatrice de tests en service informatique
 valerie.perez@biot.fr



Gisèle GIUNIPERO
6^{ème} adjointe, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à la Gestion des Déchets
 62 ans - Durbec
 Responsable de Service Urbanisme
 gisele.giunipero@biot.fr



Claudette BROSSET
8^{ème} adjointe, déléguée à la Vie scolaire et aux Loisirs
 65 ans - Village
 Enseignante - Directrice d'école
 claudette.brosset@biot.fr



Claudine MAURY
Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance et aux Relations avec la CASA
 64 ans - La Baume
 Retraîtée adjointe au CCAS et à la Petite Enfance
 claudine.maury@biot.fr
 Élu référent des quartiers de la Baume, les Vignasses, les Aspres et les Combes



Alain CHAVENON
Conseiller Municipal délégué aux Situations de handicap
 60 ans - Saint Philippe
 Informaticien au CTI PACA
 alain.chavenon@biot.fr
 Élu référent du quartier St Philippe



Sylviane FRANZETTI
Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine et aux Archives
 57 ans - Les Soulières
 Inspectrice de la répression des fraudes
 sylviane.franzetti@biot.fr
 Élu référent du quartier des Soulières



Claire BAES
Conseillère Municipale déléguée au Tourisme
 49 ans - Village
 Responsable de communication
 claire.baes@biot.fr
 Élu référent des quartiers du village, Durbec et St Éloi



Maximilian ESSAYIE
Conseiller Municipal délégué à l'Environnement
 43 ans - Village
 Pédiatre au CHG d'Antibes - Juan les Pins
 maximilian.essayie@biot.fr



Christophe SABA
Conseiller Municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat
 42 ans - Val de Pôme
 Maître verrier - Commerçant
 christophe.saba@biot.fr
 Élu référent des quartiers de la Romaine, des Près, des Cabots et St Pierre



Marjorie CHAVENON
Conseillère Municipale déléguée aux Projets pour la jeunesse
 21 ans - Saint Philippe
 Étudiante en Master 1 Lettres Classiques
 marjorie.chavenon@biot.fr

Les Conseillers Municipaux de la minorité



Nicole PRADELLI



Philippe PRÉVOST



Gérard PETIT



Jean-Pierre DERMIT



Sylvie SANTAGATA



Guillaume FORTUNÉ



Sophie DESCHAIRES



Hélène MADERS
Conseillère Municipale déléguée à la Vie associative
 51 ans - Village
 Ingénieur
 helene.maders@biot.fr



Luca ZEPPA
Conseiller Municipal délégué aux Entreprises
 49 ans - Saint Julien
 Chef d'entreprise
 luca.zeppa@biot.fr
 Élu référent du quartier St Julien



Nathalie BRET
Conseillère Municipale déléguée aux Ressources Humaines
 43 ans - Bois Fleuri
 Responsable Ressources Humaines - Conseil en recrutement
 nathalie.bret@biot.fr
 Élu référent du quartier Bois Fleuri



Baptiste MERRIEN
Conseiller Municipal délégué aux Affaires juridiques et à la Commande publique
 26 ans - Les Issarts
 Juriste spécialisé en droit et management des collectivités territoriales
 baptiste.merrien@biot.fr
 Élu référent du quartier des Issarts

PROGRAMME 2014 - 2020

Élaboré en concertation avec les Biotois, le programme municipal 2014-2020 est établi selon dix axes majeurs : gestion municipale, développement économique, participation citoyenne, développement numérique, sécurité des personnes et des biens, proximité, culture et création, aménagement durable, aménagement du territoire et environnement.

Présentation du livre de route de Biot :



GESTION MUNICIPALE

UNE GESTION MUNICIPALE 2014-2020 VOLONTAIRE ET INNOVANTE

- Pas d'augmentation des taux des impôts locaux sur le prochain mandat.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement grâce à la rationalisation des dépenses par une recherche de tous les postes possibles d'économie et d'amélioration de service.
- Mise en place des outils de mesure de performance et de qualité des services publics, ainsi qu'un plan de mobilisation et de formation des agents municipaux. Adoption d'une démarche d'évaluation et de qualité de ses services d'accueil (Qualiville).

ACTIONS PRIORITAIRES 2014

- Développement de la **ville numérique et intelligente** pour plus de transparence
- Mise en place de **quatre conseils de quartiers** dont les représentants participeront à l'élaboration du budget municipal.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN VRAI CHOIX DE SOCIÉTÉ

- Valorisation des quatre pôles commerciaux de Biot : le développement commercial sera bloqué sur le reste de la commune.
- Mise en place d'un **périmètre de sauvegarde du commerce de proximité dans le village** avec droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.
- Développement d'une **zone artisanale chemin des Prés**.
- **Aide à l'installation des agriculteurs** par la mise à disposition de foncier et grâce au soutien à la distribution en circuits courts.
- Création en partenariat avec la CASA d'une « **ressourcerie** », lieu de remise en état et de recyclage des objets du quotidien.
- Création d'un **service public de pompes funèbres en régie municipale**.
- **Soutien de l'économie sociale et solidaire** créatrice de lien et dont les emplois sont non délocalisables.



PARTICIPATION CITOYENNE

UNE PARTICIPATION CITOYENNE RENFORCÉE GRÂCE À UN DISPOSITIF MUNICIPAL CRÉATEUR DE LIEN

- Création d'un **Conseil Communal de la Vie Associative** : il assurera l'interface entre les associations et la Municipalité. Il sera présidé par l'adjoint délégué à la vie associative.
- Mise en valeur de **l'expression de l'opposition** en particulier dans *Biot Infos*.

ACTIONS PRIORITAIRES 2014

- Mise en place de **quatre conseils de quartiers** comptant chacun sept à huit représentants volontaires de la population résidant ou travaillant dans le quartier :
 - ils choisiront leurs représentants et bénéficieront d'un élu référent.
 - ouverts à tous les Biotois(es), ils seront le relais entre les habitants et la ville et se réuniront quatre fois par an,
 - ils seront un lieu d'information et de concertation, auront un rôle d'avis et de proposition sur les sujets d'intérêt général et sur toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Ils participeront à l'élaboration du budget d'investissement de la Commune.
- Rétablissement de la **fête des associations** dès septembre 2014.



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

UNE COMMUNE NUMÉRIQUE ET INTELLIGENTE AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- Raccordement progressif de l'ensemble de la commune à la **fibres optique**.
- Création d'un **cybercentre** pour que tous, des jeunes aux personnes âgées, mutualisent leurs connaissances sur les objets numériques et se forment pour mieux comprendre les technologies (téléphone, télé, et ordinateur personnels).
- Déploiement de **l'accès WIFI gratuit** sur plusieurs points de la commune pour offrir un meilleur service aux Biotois et aux visiteurs, professionnels et touristes.
- **Développement des services publics accessibles par internet** : le site internet de la mairie comportera un moyen d'interroger les élus, de consulter les Biotois. Une version audio et en langage des signes sera accessible.
- **Retransmission des Conseils Municipaux en vidéo** sur le site internet de la commune. En toute transparence, les données publiques de la commune seront facilement accessibles (patrimoine municipal, financement des associations, archives municipales, marchés publics signés, rapports du délégataire de l'eau potable).
- Actions pour **l'éducation des enfants au numérique** (équipement des classes, formation des animateurs du périscolaire).
- Développement de la « **Commune Intelligente** » grâce à des dispositifs numériques tels que la télé-relève des compteurs d'eau, une application mobile pour signaler les dépôts sauvages de déchets, les dégradations des espaces publics.

ACTION PRIORITAIRE 2014

- Un élu se consacrera à la mise en œuvre du plan « **Biot Numérique** ».



SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS, GARANTIE DE LA QUALITÉ DE VIE

Prévention

- Proposition de plan de formation à destination des agents de police municipale pour orienter leur rôle vers une **véritable police de proximité**.
- Développement des **actions de prévention** de la délinquance mais aussi de solidarité entre les habitants, en cohérence avec les besoins exprimés dans les conseils de quartiers.
- **Optimisation de la vidéosurveillance** sur la commune grâce à une localisation plus pertinente des caméras.

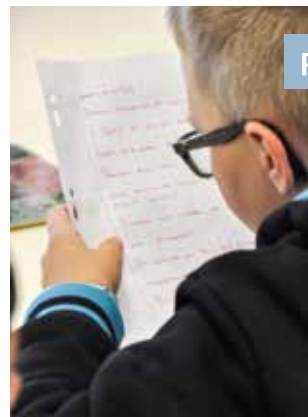
Maîtrise des risques naturels

- **Continuité des travaux de prévention** des inondations (bassin des Horts, Valmasque).
- **Formation des Biotois** sur les comportements à avoir en cas de feux ou d'inondation.
- Engagement des travaux nécessaires incombant à la commune (piste DFCl, pose d'hydrants, aire de retournement) pour **désenclaver les quartiers et gérer le risque incendie** (ex. : Issarts et St Julien).
- Accompagnement et aide aux habitants en tant que médiateur pour les **aider à sortir des zones à risques** (inondations, incendies).

ACTION PRIORITAIRE 2014

- Création de trottoirs et autres procédés pour **sécuriser les piétons** sur les routes et chemins dangereux. Par exemple le chemin St Julien et la route de la Mer.





PROXIMITÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES HABITANTS, À TOUTES LES PÉRIODES DE LA VIE

Petite Enfance

- La commune pilotera un **comité de veille et d'adaptation** sur les modes de garde visant à évaluer les attentes des parents et les solutions envisageables pour y répondre.
- Des structures alternatives plus à même de s'adapter aux besoins des familles et à coût maîtrisé pour la commune seront encouragées (**assistantes maternelles, micro-crèches, crèches parentales ou associatives**).
- Création d'un **jardin d'enfants** et d'une **aire de loisirs** pour tous au stade de la Fontanette.

École

- Établissement d'une **programmation pluriannuelle des travaux** à réaliser dans les écoles et de leurs évolutions afin d'accueillir les écoliers dans les meilleures conditions.

- Ajout d'une **clause de proximité** dans les appels d'offres alimentaires pour les cantines scolaires afin de développer les circuits courts.

Intergénération, jeunesse et personnes âgées

- Création et réhabilitation des **lieux de vie de plein air pour tous** en accès libre sur le terrain Bagneux, à St Philippe et à la Fontanette.
- Création d'un **local pour les jeunes** à proximité du Complexe Sportif Pierre Operto après aménagement de la voirie.
- Mise en place sur Biot du « **Noctambus** » le week-end afin de permettre aux jeunes de se déplacer le soir en toute sécurité.
- Création d'une **salle communale polyvalente** sur le versant des Bâchettes utilisable par tous les Biotois.

Sports

- Négociation de l'**accès à Nautipolis** à un coût préférentiel pour les Biotois.
- Création d'une manifestation sportive inter-quartiers et intergénérationnelle : les « **Biotlympiades** » pour tous.
- Organisation de l'**accès aux équipements** de la commune pour permettre au plus grand nombre de Biotois d'en bénéficier.

ACTION PRIORITAIRE 2014

- La **réforme des rythmes scolaires** sera mise en œuvre à la rentrée 2014 selon quatre principes : l'intérêt de l'enfant au premier plan, la régularité du rythme sur la semaine, la durée de la pause méridienne inchangée, la concertation avec les partenaires, associations de parents d'élèves, enseignants et académie.



CULTURE ET CRÉATION

LA CULTURE ET LA CRÉATION, FACTEUR D'IDENTITÉ FORTE ET SOURCE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le soutien à la création : « Biot terre d'imagination »

- Soutien aux Métiers d'Art par l'installation d'**ateliers individuels et collectifs à caractère pluridisciplinaire** près du centre culturel.
- **Création d'événements** impliquant les acteurs culturels locaux et les associations, en partenariat avec les communes voisines dans une programmation étalée sur toute l'année : fêtes traditionnelles, art dans la rue, fête des métiers d'art.
- **Aménagement du Jardin F. Mistral** pour en faire un véritable théâtre de verdure afin d'offrir un large éventail de spectacles : danse, pièces de théâtre, cinéma de plein air.

La culture, identité de la commune

- **Développement des partenariats**, notamment avec le Musée F. Léger et l'Université afin de créer des événements et des expositions en commun.
- **Développement de l'offre du Centre Culturel** et soutien aux manifestations devenues incontournables comme « *Le Festival des Heures Musicales* » ou celles du Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises. Redynamisation de la Maison des Métiers d'Art de Biot afin que les acteurs locaux puissent bénéficier d'une véritable vitrine sur l'extérieur.
- **Soutien logistique et financier aux associations culturelles** par la mise en place de véritables échanges à l'extérieur (Vernante et Tacoma).



AMÉNAGEMENT DURABLE

UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ET UNE OFFRE DE LOGEMENT DESTINÉE À TOUS

- Encouragement de l'offre de **logement des étudiants chez des personnes âgées** pour répondre aux besoins de logement des étudiants et au risque d'isolement des personnes âgées.
- Utilisation du **droit de préemption urbain** afin de garder la vocation d'habitat permanent au village et éviter qu'il ne se dépeuple.
- Réalisation de la **réfection de la place de l'Église** dans le village.
- Mise en place d'une **politique de préservation des restanques** en concertation avec le programme mis en place par la CASA.
- La commune aidera les personnes en perte d'autonomie à aménager leur logement pour **permettre le maintien à domicile**.

ACTIONS PRIORITAIRES 2014

- **Réalisation du projet sur le versant des Bâchettes**. Un projet qui répond réellement au besoin de redynamisation du village, évolutif, respectueux de l'environnement et du pouvoir d'achat des Biotois.
- Réalisation du programme de **logements locatifs et en accession à la propriété** sur le terrain communal de St Éloi.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN ENVIRONNEMENT QUI INVITE AUX ÉCHANGES

- Création du **plan « trottoirs et cheminements »** : plan d'équipement de la voirie et de l'aménagement priorisé et budgété sur 5 ans, pour des déplacements piétons sécurisés dans les zones d'activités de la commune et des quartiers.
- Création d'espaces de type « **garage à vélo relais** » près des arrêts de bus sur la RD4 et à l'entrée des chemins communaux.
- Poursuite de la **mise aux normes de l'accessibilité de la commune** et des bâtiments publics et touristiques aux personnes handicapées.
- Défense auprès de la CASA d'un **projet sur les parcours et les fréquences des transports en commun**, en cohérence avec la mise en place du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), et sur l'amélioration du transport scolaire en aménageant les horaires.
- Défense d'un **projet d'aménagement des bords de Brague jusqu'à la Mer**.
- Mise en place d'une **programmation pluriannuelle des travaux de réfection et de sécurisation des voiries communales** (entretiens, réaménagement, sécurisation).



ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Élaboration d'un **projet d'amélioration des points d'apport volontaires** de la collecte des déchets et la mise en place de bacs enterrés auprès de la CASA.
- Mise en place de **solutions pour les gros volumes de déchets verts** des particuliers par le biais de ramassage ou un service de broyage.
- Travail pour la **réduction des déplacements en voiture**, en créant des aires de covoiturage et en augmentant l'offre de transport en commun.
- **Création de jardins familiaux** à St Éloi le long de la Brague.
- Les associations de protection de l'environnement agréées seront membres des commissions d'urbanisme et d'environnement.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Permettre à des communes de travailler ensemble, pour accomplir ce qu'elles n'auraient pas pu faire seules : voilà le principe de base des communautés de communes.

Constituée en 2001, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) compte aujourd'hui 24 communes membres qui interopèrent sur de nombreuses compétences sur l'ensemble du territoire : le développement économique et l'emploi, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat sur le territoire, la politique de la ville ou encore la gestion des déchets, les transports collectifs et la culture. Au quotidien sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, lorsque vous montez dans un bus du réseau Envibus, que vous empruntez un document dans une des

médiathèques, quand vos déchets sont ramassés et triés ou encore lorsque vous faites une demande de logement social... c'est la CASA ! Les Conseillers Communautaires, désignés au sein de leurs Conseils Municipaux respectifs, ont été élus pour la première fois les 23 et 30 mars derniers au suffrage universel direct dans les 13 communes de plus de 1 000 habitants de l'agglomération*. Les électeurs ont voté pour 57 conseillers communautaires titulaires. Les 19 autres ont été désignés parmi les membres des conseils municipaux élus des communes de moins de 1 000 habitants**. En bref, la CASA, c'est nous !

* Antibes Juan-les-Pins, Biot, Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul, Tourrettes-sur-Loup, Vallauris-Golfe-Juan, Valbonne et Villeneuve-Loubet.
** Gourdon, Courmes, Caussols, Gréolières, Bouyon, Coursegoules, Cipières, Bézaudun-les-Alpes, Les Ferres, Conségudes, Roquestéron-Grasse

LA CASA EN CHIFFRES :

- 180 000 habitants
- 550 salariés
- 76 Conseillers Communautaires titulaires

➔ www.casa-infos.fr



Conseil Communautaire d'installation - Lundi 14 avril 2014

Les représentants biotois auprès de la CASA

« Les transports sont partie prenante du lien : c'est l'accessibilité assurée pour tout le monde dans la commune, le lien développé entre les quartiers et entre les communes de la CASA. Il ne faut pas qu'il soit plus facile d'aller de Nice à Sophia Antipolis que du Village à Saint Philippe. À partir des conseils de quartiers, avec l'aide des élus communaux, le Conseiller communautaire délégué aux transports portera à la CASA les propositions qui renforceront le lien entre les citoyens. »

Michel Mazuet, Conseiller Communautaire délégué aux Transports



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA,
déléguée aux risques
naturels



Michel MAZUET
Conseiller communautaire
délégué aux transports



Claudine MAURY
Conseillère communautaire
déléguée aux Relations
entre la commune et la
CASA



Jean-Pierre DÉRMIT
Conseiller communautaire



LA MÉDIATHÈQUE DE BIOT DANS LES STARTING BLOCKS

La médiathèque communautaire ouvrira ses portes au public prochainement, et, « dans 6 mois, les Biotois ne sauront plus comment ils ont pu vivre sans ! », prédit Marie-Hélène Cazalet, directrice de la Lecture Publique à la CASA. Car, les médiathèques d'aujourd'hui sont de véritables lieux de vie que chacun s'approprie à sa manière pour passer du temps avec ses enfants, travailler, se cultiver, s'informer, prendre un café...

L'établissement a installé ses rayonnages dans l'ancienne Poterie du Vieux Biot, un bâtiment emblématique du patrimoine et de l'histoire de la ville, auquel a été ajoutée une extension moderne. Agrémenté d'un aménagement paysager, l'ensemble revendique clairement son statut de nouvelle entrée de ville, accueillante et esthétique. Abrisant en son sein, en plus de la médiathèque, l'Office de Tourisme et une salle de réunions, le site favorise la rencontre des acteurs de la ville : habitants, visiteurs et élus.

• Un lieu multiple... et unique

Bien sûr, une médiathèque est avant tout un lieu public de consultation et d'emprunt de documents. À Biot, 18 000 livres, mais aussi cd, dvd et partitions y sont conservés, dont une partie a été choisie en fonction des spécificités de la ville. « En effet, explique M.-H. Cazalet, avec les Pôles d'excellence, le réseau des médiathèques de la CASA souhaite promouvoir l'identité et le patrimoine de chaque site ». Aussi, le fonds biotois regroupe les ressources documentaires de l'ensemble du réseau



communautaire dans 4 pôles d'excellence : les « Arts du feu », l' « Art du XX^e siècle », les « T.I.C. » et le « Design industriel ».

Mais une médiathèque est aussi un lieu de partage, de lien et de culture au sens large. S'y tiennent au quotidien des actions culturelles telles que « Bouquins câlins », le Café des

lecteurs ou divers ateliers comme l'initiation à l'informatique... et des expositions propres à la médiathèque faisant aussi écho aux expositions tenues dans d'autres lieux biotois. « Nous avons pour vocation de tisser des liens avec les acteurs de la ville que sont les musées, les écoles, les centres de loisirs ou les associations », précise Émilie Corbier, chef d'établissement. Aussi,



L'équipe est composée de 12 personnes. **Émilie Corbier** (à droite de la photo) est chef d'établissement avec son adjointe, aidée de 2 coordinateurs inter-secteurs et de 8 agents polyvalents dont 4 viennent des bibliothèques municipales de Biot. **Marie-Hélène Cazalet** (à gauche) est directrice de la Lecture Publique à la CASA.

avant même d'être installée, l'équipe de la médiathèque de Biot a déjà fait vivre son action hors-les-murs en installant un salon de lecture au sein de l'exposition Heidi Wood (nov. 2013 - fév. 2014) et en organisant son premier Café des lecteurs le samedi 15 mars 2014 au Musée national F. Léger à l'occasion du Printemps des Poètes.

• L'espace au service du lien

La médiathèque s'étend sur 3 niveaux. Au rez-de-chaussée, l'espace Presse, son salon de lecture, son patio et la cafétéria s'articulent autour de l'accueil et de la banque d'inscriptions. Au-delà s'étendent les espaces consacrés à la Documentation Commune aux adultes et aux enfants, à la Musique et à la Fiction Adulte. « Dans l'espace documentaire, afin de multiplier les voies d'accès à la connaissance, nous avons regroupé à l'intérieur de chaque thème, par exemple la physique, les ouvrages pédagogiques,

de vulgarisation et les documents les plus pointus dans une démarche de recherche documentaire », expliquent M.-H. Cazalet et É. Corbier.

Au 1^{er} étage, place à la jeunesse avec des espaces et des collections adaptés aux tout petits ; c'est ici que se dérouleront les séances de « Bébés lecteurs » animées par les bibliothécaires et des intervenants extérieurs. Un espace dédié aux parents a été intégré à cet espace jeunesse avec toute une gamme d'ouvrages sur la parentalité, de Régine Pernoud à Donald Winnicott.

Sont répartis dans tout le site, des tables de travail, des salons de lecture, des aménagements réservés au visionnage de films, des

équipements pour brancher son ordinateur personnel et le connecter en wifi ou encore des ordinateurs et des Ipads à la disposition des usagers. « Et, évidemment, tout est gratuit ».

Au niveau -1, se trouvent la salle d'actions culturelles où le public pourra assister à des projections de films, des spectacles ou des lectures ainsi qu'une salle d'expositions. L'organisation interne reflète ainsi la volonté de favoriser les liens entre les générations, l'accès à la culture et à l'information, aux nouvelles technologies et offrir un nouveau lieu de vie et d'échanges.



Aménagement interne de la Médiathèque mariant le neuf et l'ancien

La force du réseau

Biot marque la finalisation d'un réseau de 6 médiathèques et 3 points lecture initié par la CASA en 2006 avec l'ouverture de la médiathèque Albert Camus d'Antibes. Ce réseau met à la disposition de chaque usager un fonds de plus de 400 000 documents. « S'il est disponible, il suffit d'une journée pour faire venir à Biot le livre que vous recherchez, quelle que soit la médiathèque du réseau où il se trouve », précise É. Corbier.

Autre élément crucial : le site ma-mediathèque

a une dimension numérique poussée à un niveau rare d'interopérabilité. Au-delà des portails traditionnels permettant la consultation en ligne du catalogue et la réservation de documents, le site www.ma-mediathèque.fr propose des fonctionnalités telles que l'accès à des ressources en ligne comme des films, des journaux ou des formations à des logiciels. « Nous travaillons actuellement à la mise en ligne de musiques », précise M.-H. Cazalet en ajoutant que « peu de réseaux de Lecture Publique ont fait

cet effort-là, mais c'est la moindre des choses pour un réseau implanté dans une technopole d'un tel niveau d'exigence ».

De plus, le réseau a été pionnier dans l'utilisation des réseaux sociaux, un outil formidable pour, par exemple, faire vivre une communauté de lecteurs avide d'échanger des avis sur ses dernières découvertes.



Le four d'origine de la Poterie du Vieux Biot restauré



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture

Mardi et samedi : de 10h à 18h

Mercredi : de 14h à 18h

Jeudi et vendredi : de 15h à 18h

Conditions d'inscriptions

L'accès à la Médiathèque ainsi que la consultation des documents sur place ou les activités culturelles sont libres. L'emprunt de documents nécessite une inscription.

L'inscription est gratuite pour tout habitant de la CASA sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Conditions d'emprunts

Les documents (livres, dvd, cd ou partitions) peuvent être empruntés jusqu'à 4 semaines, éventuellement renouvelables s'ils ne sont pas réservés par d'autres usagers.

Les usagers peuvent emprunter jusqu'à 15 documents par personnes dont 3 dvd.



CÉRÉMONIES DE MÉMOIRE

Afin de rendre hommage aux hommes et aux femmes, civils ou militaires qui ont lutté et souvent ont payé de leur vie le prix de la liberté de tous les Français, la Ville de Biot commémorera devant le Monument aux Morts de la rue Saint Sébastien **la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation, dimanche 27 avril à 9h15**, puis **le 69^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 à 9h15** et enfin **l'Appel Historique du Général de Gaulle du 18 juin 1940, à 16h30**.

Car il est nécessaire de se souvenir de l'Histoire, toutes les générations sont attendues nombreuses à ces rendez-vous de mémoire devant le Monument aux Morts de Biot.

- **Dimanche 27 avril à 9h15** : Journée Nationale du Souvenir de la Déportation.
- **Mercredi 8 mai à 9h15** : 69^{ème} Commémoration de la Victoire des Alliés du 8 mai 1945.
- **Mardi 18 juin à 16h30** : 74^{ème} Anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin.

LA 4G ARRIVE À BIOT

La 4G, nouvelle technologie de téléphonie mobile, offre un accès fluide à Internet en mobilité, grâce à des débits très importants.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT.

En France, les services de très haut débit mobile peuvent se déployer dans trois bandes de fréquences. Plusieurs autorisations ont été accordées à Biot, notamment dans la bande des 800Mhz. Cette bande offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Très proche de la bande utilisée par la télévision, cette fréquence peut causer de manière ponctuelle des perturbations de réception de la TNT chez les téléspectateurs recevant la télévision par voie hertzienne. Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par

câble ou fibre optique ne sont pas concernées par ces perturbations.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention en téléphonant au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local non surtaxé).

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

➔ www.recevoirlatnt.fr



Erratum

Nous vous informions dans *Biot Infos* hiver 2014, en page 12, de la construction d'une résidence « Les Jardins d'Alysson » à Biot. L'adresse du bureau de vente était erronée : il se trouve au 1501 route de la Mer et non au 1569 route de la Mer.

TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER

BIOT VILLAGE

Travaux d'extension du réseau des eaux pluviales



En février dernier, des travaux d'extension du réseau communal de collecte des eaux pluviales du chemin Neuf ont été réalisés.

Ils ont consisté à poser une canalisation de collecte des eaux pluviales sur une longueur totale de 200m entre la Médiathèque Communautaire et le lotissement « Les Restanques de Biot », afin de permettre la collecte des eaux de surface du chemin Neuf, de la ruelle située en amont, ainsi que les eaux pluviales de la médiathèque. Un bassin de rétention a parallèlement été créé sur le site.

Ces aménagements complètent ainsi la première phase de travaux effectuée au printemps 2013 sur le chemin Neuf ayant permis l'enfouissement des réseaux France Télécom, de la vidéo-protection, de la basse et haute tension ainsi que de l'eau potable sous l'autre partie de la chaussée.

Montant des travaux : 59 810 € HT

Une couverture pour la cheminée du Four Communal Émile Cheval

En décembre 2013, la Ville de Biot a fait poser un chapeau inox, façonné sur-mesure par un ferronnier, sur le caisson de sortie de la cheminée du Four Communal Émile Cheval. Cet aménagement, rendu nécessaire par les nuisances occasionnées par les dépôts de suie générés par les

séances de chauffe du four, permet désormais d'éviter toute gêne pour le voisinage, sans pour autant empêcher le ramonage de la cheminée.

Montant des travaux : 2 523 € HT

QUARTIER DES VIGNASSES

Situation d'urgence au chemin des Vignasses

Suite aux événements pluvieux d'ampleur survenus du 16 au 19 janvier 2014 ayant entraîné le classement de la commune en état de catastrophe naturelle, le chemin des Vignasses a été l'un des plus durement touchés sur Biot. Un mouvement de terrain consécutif aux pluies soutenues a provoqué l'effondrement d'une section de la route, nécessitant une fermeture totale de la partie haute du chemin aux véhicules par mesure de sécurité.

La Ville de Biot a tout mis en œuvre pour assurer le démarrage des travaux dans les plus brefs délais compte tenu de l'urgence de la situation. Des sondages ont du être réalisés puis analysés en laboratoire pour étudier le sol et déterminer la nature technique des travaux à entreprendre. En mars, le rapport définitif de maîtrise d'œuvre a pu être établi afin de lancer la consultation des entreprises et signer le marché pour lancer les travaux.

L'objectif est de consolider le glissement de terrain, impliquant une intervention sur le mur en aval.

Les travaux de consolidation de la chaussée ont ainsi pu démarrer début avril, et devraient se poursuivre jusqu'au 20 juin 2014.



QUARTIER DU PLAN

Réfection de l'enrobé du chemin du Vallon

Des travaux de réfection de la chaussée ont eu lieu début mars 2014 sur le chemin du Vallon : 480 m² d'enrobé ont ainsi été refaits sur la partie carrossable pour améliorer l'état de la voie.

ENVIRONNEMENT

MOUSTIQUES, LE RETOUR !

L'hiver a été doux et très humide et voilà qu'avec les beaux jours un horripilant et urticant empêcheur de fermer l'œil fait son grand retour... L'*Aedes Albopictus*, plus connu sous son petit nom de « moustique tigre », revient hanter les journées et les nuits azuréennes !

Pour s'en débarrasser, une seule solution ! Une prise de conscience collective qui passe par quelques gestes relativement simples : supprimer systématiquement toute eau stagnante (vases, soucoupes, seaux...),

raisonner l'arrosage des jardinières et bien entretenir les gouttières et bassins pour éviter le développement des larves.

Si chacun y met du sien, l'été sera forcément plus serein !

➔ www.albopictus.eid-med.org • 0 800 740 606 (appel gratuit depuis un poste fixe)

BRUITS DE VOISINAGE : ATTENTION AUX NUISANCES

Le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties. De jour comme de nuit, chacun doit mesurer les effets de ses actions et éviter d'occasionner des nuisances sonores gênantes pour le voisinage, sous peine de contravention.

La Police Municipale peut intervenir à toute heure lorsque les bruits sont de nature à porter atteinte à la santé ou à la tranquillité publique. Une simple constatation suffit alors à établir la contravention, et la sanction, prévue dans le Code de la Santé Publique, peut aller jusqu'à 450€.

Pour les particuliers, les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Pour les professionnels, toute activité susceptible de causer une gêne pour le voisinage doit être interrompue entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

ASSAINISSEMENTS AUTONOMES : AIDES À LA RÉHABILITATION

Comme nous vous en informions dans un précédent *Biot Infos**, les propriétaires devant mettre aux normes leurs installations autonomes d'assainissement peuvent bénéficier d'aides à la réhabilitation s'élevant jusqu'à 3 000 €. Aussi, les particuliers souhaitant en bénéficier sont invités à s'inscrire auprès du Spac (Service public d'assainissement non collectif) qui, en tant que mandataire, relaira les demandes de

subventions auprès de l'Agence de l'Eau. Retrouvez toutes les informations sur les conditions d'éligibilité et la démarche à suivre sur www.biot.fr. Vous y trouverez également les points importants de votre conduite de travaux d'installation.

* « Service public d'assainissement non collectif : les aides à la réhabilitation », *Biot Infos*, été 2013, p. 22.

Le prêt à taux zéro prolongé

Les travaux de réhabilitation d'une installation autonome d'assainissement peuvent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro. Initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2014, le délai d'émission d'une demande d'éco-prêt à taux zéro a été prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2015.

➔ www.biot.fr rubrique Urbanisme, Environnement • Services Techniques : 04 93 65 12 21

PRÉVENTION DES INCENDIES

Acte 1, le débroussaillage : cet été, on coupe court !

Au printemps, un seul mot d'ordre en matière de prévention d'incendie de forêt : le débroussaillage. Cette action, **obligatoire pour tout propriétaire situé à moins de 200m de tout espace boisé de quelque nature que ce soit**, a pour objectif d'empêcher au maximum la propagation du feu en cas d'incendie.

Quelles démarches en cas de superposition des parcelles ?

Les travaux incombent au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il est lui-même soumis à l'Obligation Légale de Débroussaillage.

Sur la parcelle d'une tierce personne, les travaux incombent au propriétaire de la construction la plus proche d'une limite de cette parcelle.

Lorsqu'un propriétaire doit aller débroussailler sur le terrain de son voisin, ce dernier ne peut s'opposer à la réalisation des travaux mais peut les réaliser lui-même. En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage est mise à sa charge.

Lorsqu'une personne doit aller débroussailler sur le terrain voisin :

- elle doit informer le propriétaire et l'occupant du fonds voisin,
- demander l'autorisation de pénétrer sur ce fonds pour réaliser les travaux,
- rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, les obligations sont mises à sa charge (lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, le Maire doit être informé).

Acte 2, l'incinération des végétaux : interdiction par sécurité

L'usage du feu est interdit entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre et lors de périodes édictées par arrêté préfectoral en fonction des conditions météorologiques.

L'incinération de tous les déchets verts est interdite, sauf dans les cas suivants :

- l'incinération des seuls **déchets issus du débroussaillage obligatoire** (article L. 134-5 et suivants du code forestier et au titre II de l'arrêté du 19 juin 2002), ou de la **gestion forestière**, est autorisée, uniquement de 10h à 15h30, et du 1^{er} octobre au 30 juin,
- l'incinération des **résidus de taille des oliviers, mimosas et autres arbres fruitiers** est autorisée, uniquement de **10h à 15h30**, et du **1^{er} octobre au 30 juin**,
- l'incinération des déchets verts peut être autorisée par dérogation préfectorale, uniquement du **1^{er} octobre au 30 juin de 10h à 15h30** et hors période d'interdiction temporaire de l'emploi du feu, et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Toute autorisation ou dérogation devient caduque pendant les plages mobiles d'interdiction de l'usage du feu édictées par arrêté préfectoral.

➔ Retrouvez toutes les informations sur le débroussaillage et l'emploi du feu sur www.biot.fr, rubrique Urbanisme-Environnement/Prévention des risques naturels



DÉCHETS : JE JETTE OÙ ?

- **Déchets ménagers** : dans vos bacs habituels
- **Bouteilles et flacons en plastique, cartons et briques alimentaires, emballages métalliques, journaux, magazines et papiers** : bacs de tri jaunes

- **Bouteilles, pots et bocaux en verre** : bacs de tri verts

- **Encombrants** : ramassage gratuit sur rendez-vous obligatoire du lundi au vendredi au 04 92 19 75 00

- **Végétaux** : consultez la réglementation sur l'incinération des végétaux sur le www.biot.fr rubrique Environnement, ou déposez vos végétaux en déchetterie

- **Déchets verts, gravats, produits issus du bricolage, déchets de véhicules, bouteilles de gaz, huiles** : déchetteries

- **Liste des déchetteries communautaires** :
Antibes - 04 92 91 92 99
Valbonne - 04 93 12 35 60
Vallauris - 04 92 38 06 11
La Colle sur Loup - 04 93 32 94 85

À noter : la gestion des déchets est une compétence communautaire prise en charge par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

BIOT FLEURIT SON BLASON

La Ville de Biot a accroché une deuxième fleur à son label « Villes et villages fleuris ». Une récompense qui ne se limite pas à distinguer de beaux aménagements de jardinières. Bien au contraire.



Avec cette gratification, le jury régional réuni le 28 novembre 2013 souligne ainsi les efforts des habitants bien sûr mais aussi ceux des associations et de la commune pour améliorer le cadre de vie, bien au-delà du fleurissement. En effet, ce dernier n'est plus le seul critère de jugement. Dans la décision du jury, sont aussi entrés en compte les critères de cohérence et de qualité des aménagements paysagers, du mobilier urbain et de la mise en valeur du patrimoine historique et naturel. Le tout en favorisant des modes de gestion respectueux de l'environnement. Notons que selon une étude TNS-Sofres du 23 novembre 2012, 76% des habitants de communes labellisées estiment que le label a une influence réelle sur leur qualité de vie. Et, derrière le cadre de vie, se cachent d'importants enjeux touristiques et économiques, car le label s'affirme aussi comme un formidable outil de

promotion de la ville. Ainsi, selon une étude CNVVF/IPSOS, datée de juin 2011, 37% des personnes interrogées estiment que le fait qu'une commune soit labellisée constitue un élément pouvant déterminer le choix de leur destination touristique.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Avis de grand ménage : **samedi 26 avril de 8h30 à 11h30, c'est le Nettoyage de Printemps** pour les espaces naturels biotois. Il suffit d'une paire de bottes, d'une bonne dose de bonne volonté et de vos deux mains pour prendre votre courage. La bonne humeur fera le reste !

Organisé par le Service Espaces Verts de la Ville de Biot, ce rendez-vous annuel en faveur de l'environnement rassemblant bénévoles, membres des Services Techniques municipaux, élus et associations environnementales, permet de récupérer à chaque session plus d'une tonne de débris en tous genres. Une façon éco-citoyenne de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de protéger l'environnement privilégié de la commune.

Départ à l'Espace des Arts et de la Culture.

Inscriptions et renseignements : Services Techniques • 04 93 65 12 21 • techniques@biot.fr



PATRIMOINE

HISTOIRE LOCALE

TRADITIONS

UNE CARTE, UNE HISTOIRE

LE PONT MURATORE, UN OCTOGÉNAIRE BIOTOIS

Il fait partie du paysage biotois depuis 80 ans maintenant. Si longtemps qu'on ne fait presque plus attention à lui à vrai dire... Et pourtant, le pont Muratore, inauguré en 1934, possède une histoire singulière.

Le Pont Vieux, construit au XVII^{ème} siècle, était autrefois le point de franchissement de la Brague pour relier Biot à Antibes. Le « Pont du Moulin de Clausonne » comme il était encore appelé, souvent en réparation et devenant trop étroit pour les véhicules à moteurs de plus en plus nombreux en ce début de XX^{ème} siècle, la municipalité pris donc la décision dès 1930 de construire un nouveau pont un peu plus loin en aval sur la Brague.

Mais la construction était coûteuse et les ressources communales guère abondantes

en ces années d'avant-guerre... Quelques mécènes participèrent alors au financement du nouveau pont, dont les noms restèrent célèbres : le député Dreyfus ou encore Léon Baelby, directeur du journal *L'Intransigeant*... Parmi eux, Lucien Muratore, Maire de la ville depuis 1929 et célèbre ténor de son époque, pris l'initiative particulière d'organiser une grande soirée à l'Opéra de Monaco et fit don de la somme récoltée (18 000 francs) à la commune pour financer les travaux de construction du pont. Le pont fut donc érigé, puis inauguré en 1934.



Lucien Muratore

On lui donna le nom de « Muratore », et le pont du Moulin de Clausonne devint « Vieux » et ne servit plus qu'aux piétons.

Source : Émile Cheval, « Biot, mon village près de la mer »



PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : LA VILLE DE BIOT

RECHERCHE DES ARCHIVES

À l'occasion des commémorations du centenaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, la Ville de Biot recherche toute archive personnelle relative au conflit : lettre, carte postale, photo, etc. Si vous possédez de tels documents et souhaitez les partager, contactez le Service Communication.

Une sélection des archives collectées sera exposée dans le courant de l'année.

Service Communication : 04 92 91 55 74 • communication@biot.fr • Mairie de Biot, 8 route de Valbonne

Horaires d'ouverture du service : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

LES BIOTOIS ONT DU TALENT



Robert Pierini et Raymond Winnowski

RAYMOND WINNOWSKI, L'ÂME DU VERRE BIOTOIS

Si aujourd'hui Raymond Winnowski ne porte plus les lourdes cannes pour souffler le verre, une chose est certaine, il porte toujours en lui la farouche volonté de transmettre les longues années de passion pour son métier.

Formé à l'école des Officiers de Marine dès son plus jeune âge, Raymond Winnowski en gardera toujours des valeurs profondes : patriotisme, devoir de mémoire, transmission des savoirs...

En 1955, le jeune verrier ambitieux quitte sa région parisienne natale pour la Côte d'Azur. C'est ainsi qu'aux côtés d'un certain Éloi Monod, Raymond Winnowski pose les fondements de la Verrerie de Biot® où il officiera plus de 35 ans. « C'était une évidence pour moi : à force de travail, nous serions connus mondialement ! J'ai tout donné pour faire connaître le verre biotois, toute mon énergie. »

L'année suivante marque un tournant pour

la Verrerie et le jeune maître-verrier avec la maîtrise du verre bullé. S'ensuivent de longues années de création et de promotion du verre, Raymond Winnowski s'emploie dès lors à transmettre son savoir-faire, formant inlassablement les jeunes verriers. Ce qu'il s'applique toujours à faire, près de 60 ans plus tard, pour que perdure aujourd'hui encore auprès de la nouvelle génération biotoise la maîtrise d'un art si précieux.

LES COMPTINES BIOTOISES DE LYDIE NAVARD ET VALERIO PALTENGGHI



Lydie Navard

« Moi quand je serai grand, je serai... » Fleuriste ? dompteur ? apicultrice ! ou astronaute ? Pour Lydie Navard, poète dans l'âme, et Valerio Paltenghi, illustrateur aux mille couleurs, l'avenir professionnel se rêve en s'amusant.

Ainsi est né *Ma maman est fleuriste, mon papa est dompteur*, un recueil de comptines destiné aux enfants de maternelle, qui propose une approche joyeuse et poétique des métiers. « Nous avons choisi de présenter ces comptines de façon très légère et colorée, pour susciter l'intérêt de l'enfant pour des métiers qui font partie de son quotidien tout en laissant place à l'imaginaire. » Un parti-pris à la fois pédagogique et ludique, qui rend le thème

abordable aux plus petits et intéressant pour les plus grands, en présentant aussi bien l'institutrice côtoyée chaque jour que le dompteur rencontré au hasard d'une visite au cirque. De quoi faire rêver, éveiller la curiosité et, pourquoi pas, susciter quelques vocations, au travers de belles illustrations et de textes soigneusement élaborés !

Petit dernier de la maison d'édition biotoise Rond Blanc, le recueil est régulièrement présenté dans les écoles par le biais d'ateliers pédagogiques d'illustration autour du thème des métiers. Et pendant ce temps, les auteurs travaillent déjà sur leur prochain ouvrage...



La maison d'édition biotoise Rond Blanc Éditions (association l'Arlequino), est présente depuis le mois d'avril sur le marché hebdomadaire de Biot le 1^{er} mardi de chaque mois. Retrouvez-les devant l'Office de Tourisme, rue Saint Sébastien entre 9h et 13h pour découvrir leurs œuvres.

www.rondblanc.com - <http://rondblanc.over-blog.com>

LA DERNIÈRE ANTIQUAIRE DE BIOT

Dans les années 1970, Biot comptait une bonne douzaine de brocanteurs et marchands d'antiquités dont 8 étaient installés dans le village. Aujourd'hui, seule Georgette Martin exerce encore cette activité, au Blason Antiquités, chemin des Roses, depuis 1972.



Pour Georgette Martin, ce n'est pas la crise mais d'abord le manque de marchandise qui a causé la disparition des brocantes, à Biot et partout ailleurs en France : « Dans les années 50, les brocanteurs faisaient le tour des fermes et proposaient de reprendre tous les vieux meubles et de les remplacer par du formica ».

L'âge d'or des brocanteurs

Cette période comprise entre l'après-guerre et les années 1980 où les vieux meubles de famille affluaient sur le marché correspond à un vrai âge d'or pour les brocanteurs et les antiquaires de France. Cet engouement se vérifie à Biot comme sur toute la Côte. « C'était pareil à Tourrettes-sur-Loup, la Colle ou Saint-Paul, se rappelle-t-elle. Les grands marchands lyonnais ou même bordelais, faisaient le tour de toutes les boutiques de la région pour chercher leurs marchandises. Et, ils avaient de quoi rentabiliser leur séjour. Aujourd'hui, ils ne viennent plus ».

En effet, au fil des transactions, dans les années 80, les pièces issues de ce mouvement de modernisation des intérieurs français se sont raréfiées, « surtout les meubles ». À cet appauvrissement du marché, se sont greffés d'autres facteurs qui ont précipité la

disparition des brocanteurs. « Les magazines de décoration ont finalement mis en avant la mode épurée des pays nordiques puis est venu l'engouement pour les meubles des années 1970 ». Il y eut aussi, dans les années 1980, une augmentation importante des cambriolages dans les villas du Cap d'Antibes ou de Saint-Paul et les propriétaires ont arrêté de vivre au milieu d'objets de valeur, « ce qui a eu des répercussions non négligeables sur l'activité locale ». Les brocanteurs de Biot ont peu à peu fermé boutique, ne pouvant plus assurer les loyers. « Moi, je suis chez moi et c'est la raison pour laquelle je suis la seule à être encore là », explique G. Martin qui ressent toujours le même plaisir à exercer son activité. « Mon mari me dit toujours que ma boutique, c'est mon danseur ! ».

Du plaisir d'être antiquaire

« Grâce à ce commerce, je rencontre des gens intéressants, qui m'apportent beaucoup à tous points de vue. C'est fabuleux. » Pour elle, une boutique d'antiquités est un commerce à part, où l'on flâne, où l'on parle de soi, où l'on cherche des choses qui nous correspondent. Quel équivalent pourrait-on lui trouver ? une librairie peut-être... Et pourtant, Georgette

ne raconte pas d'histoires. L'anecdote glissée par le vendeur pour donner une âme - et par conséquent une « valeur » supplémentaire aux objets ce n'est pas son genre. Elle a même horreur de ça : « en général ce sont des fadaïses. Je préfère laisser les gens tranquilles ». Autre chose qu'elle abhorre : les boutiques où aucun objet n'est étiqueté et où les prix sont établis à la tête du client. De fait, au Blason Antiquités, le moindre objet est soigneusement assorti de son prix qui sera tranquillement discuté, comme la coutume le veut...

Assis dans les confortables fauteuils au fond de la boutique, nous apprenons ainsi comment M. Marzani, qui tenait un superbe magasin d'antiquités dans l'actuelle mairie de Biot, lui a transmis les ficelles du métier... Ou encore la joie qu'elle a de voir revenir des clients avec des photos de leur intérieur, enrichi de l'objet déniché chez elle.

Le temps est suspendu dans la boutique du chemin des Roses. Si vous l'avez perdu, vous l'y retrouverez...

➔ Le Blason Antiquités • Chemin des Roses • Ouverture : tous les après-midi • 04 93 65 00 31

ZOOM EN IMAGES



Biot et les Templiers - Avril 2014



Rencontre avec Madame le Maire et vos nouveaux élus - Avril 2014



Féeries de Noël à Biot - Décembre 2013



Exposition « De soleil, d'argile, de feu - 50 ans de création céramique » - Octobre 2013



Arrivée de l'avant dernière-étape de Paris-Nice - Mars 2014



Le Mariage à l'honneur - 14 février 2014



Les médailles du travail - Janvier 2014



CULTURE, ART, ÉVÉNEMENTS

31^{ÈME} FESTIVAL DES HEURES MUSICALES DE BIOT

20 mai - 20 juin 2014 • Église Sainte Marie-Madeleine

Le **Festival des Heures Musicales de Biot** revient enchanter l'église Sainte Marie-Madeleine, du 20 mai au 20 juin 2014.

Pour cette 31^{ÈME} édition, 6 concerts menés par des artistes d'exception seront proposés aux mélomanes qui, sans nul doute, seront ravis par cette nouvelle programmation.

En effet, c'est toujours avec beaucoup de talent que Liliane Valsecchi, directrice artistique du festival, concocte un programme de haute qualité avec les plus grands noms de la musique classique. Et lorsqu'on lui demande son secret pour réunir à Biot des musiciens qui se produisent sur les plus grandes scènes du monde, Liliane répond chaleureusement « de l'amitié et de la passion, voilà l'esprit du festival ! » - une recette aux vertus miraculeuses qui dure depuis 31 ans.

À partir du 20 mai, les fidèles des *Heures Musicales* comme les frères Capuçon, Nikolai Lugansky ou Abdel Rahman El Bacha qui vient pour la seconde fois à Biot seront encore bien présents pour sublimer cette édition 2014 tandis que des formations inédites interpréteront des chefs d'œuvres du répertoire classique, telle la diva Natalie Dessay.

Le *Festival des Heures Musicales de Biot* sera aussi l'occasion pour certains de découvrir l'église Sainte Marie-Madeleine entièrement restaurée qui, d'après les experts, a renforcé son exceptionnelle acoustique encore plus surprenante et harmonieuse qu'avant travaux.

Côté pratique, une navette sera assurée tous les soirs de concerts depuis le parking de la Fontanette.



Concert dans l'Église Sainte Marie-Madeleine

PROGRAMME

Mardi 20 mai

• **Abdel Rahman El Bacha, piano**
W.A.Mozart, L.V.Beethoven, R.Schumann, F.Chopin, F.Mendelssohn, A.Scriabine, M.De Falla, A.Balakirev

Dimanche 25 mai

• **Nikolai Lugansky, piano**
C.Franck, F.Chopin, S.Prokofiev, S.Rachmaninov

Vendredi 30 mai

• **Natalie Dessay, soprano**
• **Philippe Cassard, piano**
R.Schumann, J.Brahms, R.Strauss, G.Fauré, F.Poulenc, H.Duparc, C.Debussy

Lundi 2 juin

• **Francis Huster, récitant**
• **Bruno Rigutto, piano et musique**
• **Jean-Yves Clément, texte : « Le Chant de toi »**
C.Franck, F.Chopin, S.Prokofiev, S.Rachmaninov

Lundi 16 juin

• **Renaud Capuçon, violon**
• **Gérard Caussé, alto**
A.Rolla, G.F.Haendel, W.A.Mozart

Vendredi 20 juin

• **Gautier Capuçon, violoncelle**
• **Frank Braley, piano**
L.V.Beethoven, F.Schubert, C.Debussy, B.Britten

Renseignements et réservations numérotées à l'Office de Tourisme, sur place une heure avant les concerts et sur www.biot.fr

Tarifs : de 30€ (3^{ÈME} série) à 40€ (1^{ÈRE} série) la soirée

Tarif étudiant : 15€



© Catherine Pluchart



© Simon Fowler



© François Darmigny



FÊTE DES VOISINS : SORTEZ DE CHEZ VOUS !

Vendredi 23 mai 2014 à partir de 18h •
Dans vos quartiers

La Fête des Voisins célèbre sa quatorzième année d'existence, quatorze ans de succès pour une fête conviviale à consommer sans modération !

Le principe est très simple : prenez le temps d'une soirée pour découvrir ou tout simplement profiter de vos voisins. Le Service Actions Culturelles de la Ville de Biot vous fournit les affiches officielles pour annoncer l'événement dans votre quartier ou votre résidence, ainsi que des t-shirts, flyers, gobelets... pour que la fête soit parfaite !

➔ Réservez vos kits « Fête des Voisins » avant le 16 mai 2014.

➔ Service Actions Culturelles • 04 93 65 78 07 •
evenements@biot.fr

FEU DE LA SAINT JEAN

Mardi 24 juin 2014 à partir de 20h •
Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Entrez dans l'été en fanfare avec la traditionnelle fête de la Saint Jean organisée par l'Amicale Biotoise des Traditions !

Au programme : animations musicales, pot de l'amitié et saut du feu pour les plus courageux, naturellement !

20h : rassemblement à la chapelle Saint Éloi, traversée du village avec un groupe folklorique

20h15 : prise en charge de la flamme sur la place de l'Église

20h30 : rendez-vous au Jardin Frédéric Mistral avec la chorale des enfants de l'école St Roch, sous la direction de Patrick Singery

22h : pot de l'amitié

22h15 : allumage et saut du feu



L'ART DU VITRAIL PAR AREZZO

Samedi 26 avril 2014 à 16h • Salle des Associations (12 bis route de Valbonne) • Entrée libre

Adeline Rincent, conservatrice-restauratrice de vitraux présentera une conférence, samedi 26 avril à 16h en Salle des Associations, sur « **la conservation-restauration des vitraux** ».

Le vitrail est un art décoratif utilisant la transparence du verre et la lumière de l'environnement. Cet art relève d'une technique très ancienne et minutieuse. Le vitrailliste ou maître-verrier met en œuvre le verre afin de réaliser une image translucide et colorée. Il peut assumer la conception et l'exécution de compositions civiles ou sacrées, travailler avec un peintre reconnu ou exécuter une restauration des vitraux.

Les origines du vitrail remontent vraisemblablement aux premiers temps de l'ère chrétienne. Les verres étaient alors enchâssés dans des dalles ou des planches ou serties dans du plâtre en Orient ou du plomb en Occident.

L'art du vitrail a connu un essor majeur avec l'architecture gothique et ses larges et hautes baies peintes, laissant passer une lumière colorée. Aujourd'hui, c'est en France, pays de cathédrales, que l'on trouve la plus grande surface de vitraux au monde. Ce patrimoine rend l'activité de conservation et de restauration du vitrail capitale.

➔ Arezzo • 04 93 65 15 15 • arezzo.com@wanadoo.fr



RYTHM'N BIOT

Les samedis 7, 14, 21 et 28 juin 2014 dès 19h • Biot village • Entrée libre



Billie - juin 2013

En juin, Biot vibre au rythme des concerts estivaux : quatre samedis, quatre ambiances, pour satisfaire tous les univers musicaux.

Pour fêter en musique l'arrivée de l'été azuréen, Biot vous réserve une surprise autour d'un nouveau concept : *Rythm'n Biot*, c'est un concert par semaine en juin, le samedi soir dès 19h, pour tous les goûts, tous les âges, toutes les envies !

• Fête de la musique

Samedi 21 juin à partir de 18h

Quatre scènes en plein air au cœur du village pour un succès jamais démenti : laissez-vous guider aux sons de groupes aux univers musicaux variés pour une soirée endiablée !

La Fête de la Musique à Biot, c'est une recette qui marche à tous les coups : variété, rock, jazz, rap ou reggae... Mélangez les genres, les goûts et les cultures, secouez bien, et profitez !

• Concert Autour des guitares

Samedi 28 juin 2014 dès 19h • Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre



Autour des Guitares - juin 2013

Samedi 28 juin, Biot vibre au son des guitares au clair de lune... Les élèves des cours de guitare de l'Espace des Arts et de la Culture vous offrent une soirée spéciale au Jardin Frédéric Mistral pour partager un moment musical privilégié dans un cadre exceptionnel.

Le programme complet de Rythm'n Biot sera dévoilé mi-mai. Retrouvez toute la programmation sur www.biot.fr

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

EXPOSITION « LA CRÉATION PARTAGÉE » AUTISTES, CRÉATION, COMMUNICATION

Du 14 juin au 12 octobre 2014 • Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises
Vernissage samedi 14 juin 2014 à 11h



Avec sa nouvelle exposition temporaire, le Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises s'associe à une formidable aventure humaine encourageant le développement de talents méconnus.

En partenariat avec l'association La Bourguette et l'Atelier du Grand Réal (Pertuis), le musée présentera en effet une collection d'œuvres céramiques d'un groupe d'adultes autistes.

S'il est rare de montrer dans un musée les travaux exceptionnels de personnes souvent peu considérées comme artistes, celles-ci réalisent un travail original, riche d'enseignements, bien que trop souvent marginalisées.

Fort de l'expérience de 40 années au service de l'autisme, l'association « La Bourguette » s'emploie à favoriser et développer la construction personnelle et sociale de chacun par des activités de production et artistiques.

Le Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises souhaite ainsi offrir au public la découverte de cette démarche et les œuvres de ces artistes, qui ont notamment été lauréats du concours de sculptures éphémères dans le cadre de « Marseille Provence 2013 », capitale européenne de la culture.

➔ Musée d'Histoire et de Céramiques Biotaises • 9 rue St Sébastien • 04 93 65 54 54 • www.musee-de-biot.fr • amis.du.musee@musee-de-biot.fr



Un véritable engouement s'est emparé des amateurs d'art, qui consacrent l'excellence du travail des artistes autistes.

Une exposition originale et intéressante, à découvrir au musée du 14 juin au 12 octobre 2014.

• Toujours aux cimaises :

« Aux doigts et à l'œil », exposition de Rachèle Rivière, céramiste plasticienne biotoise
À découvrir jusqu'au 1^{er} juin 2014.

• Les activités du musée

Conférences

• « En quoi Cézanne est père de la modernité picturale ? », par Jean Coille le samedi 17 mai 2014 de 16h à 17h à la Médiathèque Communautaire de Biot ou de Valbonne (confirmation auprès du musée).

Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises :

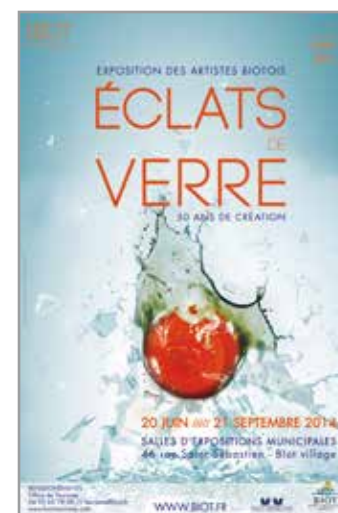
Ouvert du mercredi au dimanche, de 14h à 18h
Tarifs : 4 € (Seniors : 2 €)
Adhérez à l'association « Les Amis du Musée » pour profiter des activités proposées (contactez le musée).



Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises

EXPOSITION « ÉCLATS DE VERRE »

Du 20 juin au 21 septembre 2014 • Salles d'expositions municipales (46 rue St Sébastien) • Entrée libre
Vernissage vendredi 20 juin 2014 à 18h



La Ville de Biot propose du 20 juin au 21 septembre, dans les salles d'expositions municipales, rue St Sébastien, « Éclats de verre », une présentation exceptionnelle explorant la diversité créative des maîtres-verriers biotois.

Près d'une centaine d'œuvres, issues du travail de plus de 20

verriers d'aujourd'hui et d'hier, seront présentées selon un principe scénographique original que nous explique Perrine Chevallet, commissaire d'exposition : « Éclats de verre représente l'éclat des couleurs et les éclats de lumière. Chacun des 6 espaces d'exposition sera aménagé selon un code « couleurs du Sud ». Les trois pièces du 1^{er} étage déclineront en œuvres de verre les teintes de bleu, blanc et transparent. Les trois autres pièces du sous-sol accueilleront des

pièces rouge, jaune et orange ». Seront également composées, pour l'occasion, deux installations monumentales de verre et une mise en scène d'objets en verre luminescent.

En offrant ainsi un panorama de la tradition verrière et de la diversité créative contemporaine de Biot, *Éclats de verre* s'affiche comme un rayonnant hommage à ceux qui ont fait la renommée de la ville*. Car, s'ils sont nombreux à être les héritiers d'Éloi Monod, créateur de la Verrerie de Biot® en 1956 et formateur de verriers, ils ne sont pas moins nombreux à avoir tracé leur propre chemin dans l'univers du verre soufflé. Au-delà de la bulle, spécifique à Biot, les verriers biotois ont exploré les inclusions de métaux, le mariage avec d'autres matériaux tels que le bois, la silicone, l'émail ainsi que les formes abstraites, utilitaires, figuratives en poussant les recherches jusqu'à la luminescence. Les différentes couleurs du prisme verrier biotois sont donc à admirer tout l'été grâce à *Éclats de verre*.

*Biot est devenue « Villes et Métiers d'Art » en 1997 au titre de son activité verrière.

16 artistes contemporains

Jean-Marie Bertaina, Raphaël Farinelli, Pascal Guyot, Nicolas Laty, Ada Loumani, Michèle Luzoro, Véronique Monod, Isabelle Poilprez, Antoine Pierini, Robert Pierini, Richard Ranise, Christophe et Daniel Saba, Jean-Paul Van Lith, Verrerie de Biot®, Frederic Van Overschelde.

Et une rétrospective de 5 artistes, pionniers de l'art du verre biotois

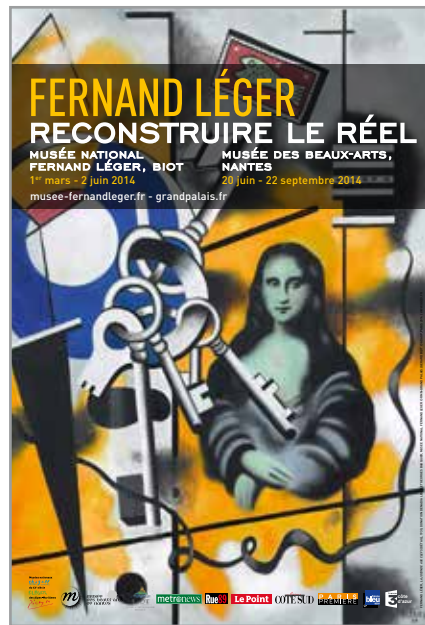
Raymond Branle, Claude et Isabelle Monod, Éloi Monod, Raymond Winnowski



EXPOSITION « FERNAND LÉGER : « RECONSTRUIRE LE RÉEL »

Jusqu'au 2 juin 2014 • Musée national Fernand Léger

Cette exposition est organisée par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, les musées nationaux du XX^e siècle des Alpes-Maritimes et le musée des Beaux-Arts de Nantes.



Considéré comme un peintre « réaliste » en phase avec les éléments de la vie moderne, Fernand Léger propose, des années 20 à l'immédiat après seconde guerre mondiale, des associations d'objets déroutantes, jouant de ruptures d'échelle, de mises en espace d'objets flottants, de motifs biomorphiques. S'il reste fidèle au « réalisme de conception » qu'il définit comme celui de la ligne, de la forme et de la couleur, Léger semble aussi attentif aux recherches plastiques des surréalistes. Ami de Man Ray et de Duchamp, il retrouve, lors de son exil aux États-Unis, Masson, Tanguy, Matta, Breton,

Ernst et affiche son amitié avec le milieu surréaliste, notamment lors de l'exposition « Artistes in Exils » en mars 1942 à la galerie Pierre Matisse de New York.

Un regard approfondi de l'œuvre de Léger permet de dégager de grands axes qui semblent pouvoir être rapprochés de certains préceptes caractéristiques du surréalisme.

À venir :

Du 28 juin au 6 octobre 2014

Double exposition d'été au Musée national Fernand Léger

Une œuvre invitée : *La Partie de campagne* et John Armleder

Les activités du Musée national Fernand Léger :

• Cinéma :

Dimanche 1^{er} juin à 14h30 : Contrastes d'objets et perturbation des rapports d'échelle avec « *Alice* » de Jan Svankmejer (Tchécoslovaquie, 1989).

• Ateliers :

Les mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 16h pendant les vacances de Pâques : visites et ateliers sur le thème « Fernand Léger : reconstruire le réel 1924-1946 ».

• Conférences :

- Samedi 17 mai 2014 à 17h - Mouans-Sartoux : « Felice Varini, peindre l'espace architectural » par Sarah Ligner, conservatrice au Musée national Marc Chagall.

- Lundi 2 juin 2014 à 19h - Biot : « Le Corbusier et la couleur (de Ronchamp à La Tourette) » par Diana Gay, conservatrice au Musée national Fernand Léger.

➔ Musée national Fernand Léger • Chemin du Val de Pôme • 04 92 91 50 30



Musée national Fernand Léger

BIOT NATURE & ENVIRONNEMENT

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2014 • De 10h à 19h • Biot village • Entrée libre

« *Ne juge pas chaque jour à la récolte que tu fais mais aux graines que tu sèmes* » Robert Louis Stevenson



Pour sa troisième édition, *Biot Nature & Environnement* continue sur sa lancée : promouvoir le développement durable et parler des plantes, cette année sur le thème des semences.

PROGRAMME

Samedi 17 mai

• **10h30 :** Atelier de création d'un grand système potager hors-sol construit avec des matériaux de récupération, selon les principes du jardinage naturel (par l'association Les Jardins du Loup) - Place de l'Église

• **11h :** - Atelier de pain bio (par Christian Vinciguerra) - Four communal Émile Cheval

- Atelier *Recette d'une eau polluée* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien

• **12h :** Inauguration officielle - Place de la Chapelle¹

• **13h30 :** Atelier *Le grand tri pour assainir l'eau* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien

• **14h :** Atelier de pain bio (par Christian Vinciguerra) - Four communal Émile Cheval

• **15h :** Atelier *Le sol, l'eau et les plantes* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien

• **16h :** Pièce de théâtre interactive *Énergies positives* (par la compagnie éCohérence) - Place de l'Église²

• **17h30 :** Jeu *Le grand quizz de l'eau* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien

• **18h :** Cocktail bio offert par les organisateurs - Place de Gaulle¹

• **19h :** Projection du film *Le Monde selon Monsanto* de Marie-Monique Robin, suivie d'un débat - Salle Paul Gilardi, Complexe Sportif Pierre Operto (1 chemin des Combes)

Dimanche 18 mai

• **10h - 19h :** - Troc'graines (bourse d'échanges de graines) - Place de l'Église²

- Ateliers de fabrication de pots biodégradables et de sacs personnalisables à partir de papiers journaux (par l'association A2D3) - Place des Arcades

• **10h :** Atelier de pain bio (par Christian Vinciguerra) - Four communal Émile Cheval

• **11h :** Atelier *Le sol, l'eau et les plantes* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien

• **13h30 :** Atelier *Recette d'une eau polluée* (par le SPANC de la ville) - Rue St Sébastien



EXPOSITION PLANET OCEAN DE YANN ARTHUS-BERTRAND

Du 18 avril au 18 mai 2014 • Office de Tourisme (46 rue St Sébastien) • Entrée libre

Dans le cadre de la manifestation *Biot Nature & Environnement*, l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales (CAPL) de Biot en partenariat avec la commune, présente une exposition de photos de Yann Arthus-Bertrand et Brian Skerry. Ces vues aériennes et sous-marines exceptionnelles des océans du monde et des réserves de biodiversité mettent en avant la relation entre l'homme et la mer ainsi que la nécessité de respecter ces réservoirs de vie indispensables pour l'humanité.

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00

FAITES DU PAIN AU FOUR COMMUNAL ÉMILE CHEVAL !

Samedi 17 et dimanche 18 mai à 10h et 14h • Entrée libre



Avis aux addicts de produits naturels et de nourriture saine, cette année, Christian Vinciguerra, le désormais célèbre fournisseur du Four Communal Émile Cheval, a concocté un programme dédié au « bio » pour la Fête du Pain. Samedi 17 mai à 10h et 14h, atelier pain bio pour s'initier en toute simplicité, et dimanche 18 à 10h, les plus érudits en la matière pourront pousser la porte du four pour découvrir un atelier pain à la farine de kamut, produite à partir d'une variété de blé très ancienne originaire de l'Égypte.

Programme des ateliers du deuxième trimestre :

Cuisson de vos plats, tous les premiers week-ends du mois et le week-end du 26 et 27

avril pour les vacances scolaires et les 17 et 18 mai pour la Fête du Pain et *Biot Nature & Environnement*, de 9h à 15h.

- **Samedi 26 avril, 14h :** atelier pain aux olives
- **Samedi 3 mai, 14h :** atelier fougasse aux écorces d'orange
- **Samedi 17 mai, 10h et 14h :** atelier pain bio
- **Dimanche 18 mai, 10h :** atelier pain à la farine de kamut
- **Samedi 7 juin, 14h :** atelier gressins

Ateliers gratuits et ouverts à tous (planning complet disponible sur www.biot.fr ou au 04 93 65 78 00)

GALA DE DANSE DE L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Dimanche 29 juin 2014 à 20h30 • Anthéa (Antipolis Théâtre d'Antibes, 260 av. Jules Grec)

Les élèves de classes de danse Jazz et Classique des professeurs Katuscia Onnis, Angelo Monaco et Célia Bodiguel de l'Espace des Arts et de la Culture donnent leur traditionnel Gala de Danse de fin d'année à Anthéa, le dimanche 29 juin 2014 à 20h30.

➔ Réservations au 04 83 76 13 00 • Plus d'informations : www.anthea-antibes.fr



EXPOSITION « LES TAROTS »

Du 28 mai au 15 juin 2014 • Salles d'expositions municipales (46 rue St Sébastien) • Entrée libre
Vernissage mercredi 28 mai à 18h

Les classes d'arts plastiques de l'Espace des Arts et de la Culture présentent leur exposition annuelle du 28 mai au 15 juin 2014 dans les salles d'expositions municipales. Découvrez les œuvres de Véronique Kruch, Mirja Gastaldi, Franco Favaro, Giuseppe Cappello et leurs élèves, réalisées tout au long de l'année artistique, sur le thème des « tarots ».

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



SAISON THÉÂTRALE À L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE



La compagnie Grain de Scène remet le couvert pour vous offrir au printemps le meilleur de la programmation théâtrale avec quatre pièces à découvrir à l'Espace des Arts et de la Culture.

Attention, passage à l'heure d'été pour la programmation de ce trimestre, les pièces sont jouées à 20h30 le samedi et 18h le dimanche.

DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION :

- **Samedi 10 mai à 20h30 :** « Les hommes ne veulent plus mourir », de Juliette Speranza par la compagnie de La Spirale (La Gaude)

À la suite d'une terrible épreuve, Louise s'enferme peu à peu dans son propre univers, afin de repousser ce qu'elle ne veut plus voir et ce qu'elle ne peut plus affronter. Elle est accompagnée dans sa dérive par un médecin qui va d'abord tenter de l'en sortir, mais qui va lui aussi s'y installer peu à peu. Avec poésie et émotion, cette pièce parle d'amour et d'absence...

- **Dimanche 11 mai à 18h :** « Save Our Souls », de Véronique Cardamone par la compagnie Alcastrass (Cannes)

Le 12 août 2000, les médias se font l'écho d'une terrible nouvelle. Le Kursk, sous-marin nucléaire russe, a fait naufrage en mer de Barents. À son bord, il y a des survivants mais personne ne semble vouloir aller

les chercher. Le sort les fait se taire à jamais. C'est la voix de ces marins que cette pièce fait remonter jusqu'à nous en leur donnant la parole. L'air se raréfie et la température devient bientôt glaciale. La seule tentative d'évacuation échoue. Dans le silence et la quasi-obscurité commence alors pour le Capitaine et ses hommes l'attente des secours.

- **Samedi 7 juin à 20h30 et dimanche 8 juin à 18h :** Spectacles d'improvisation, par la compagnie En Décalage (Antibes)

Vous les avez adorés l'année dernière, ils reviennent cette année, toujours plus dynamiques et inventifs ! Et comme c'est de l'impro.... forcément ce n'est jamais le même spectacle !

- **Samedi 7 juin à 20h30 :** « Les mille et une vies »

Une troupe de quatre génies, sortis de leur lampe, vous propose d'explorer vos vœux les plus fous. Avant le spectacle déposez dans la « boîte à désirs » un petit billet contenant votre rêve. Sur scène, à chaque ouverture de la boîte, un souhait se transformera en improvisation grâce au pouvoir des bons génies.

- **Dimanche 8 juin à 18h :** « Les Toubidons : la tournée générale »

La compagnie « En Décalage » présente Les Toubidons qui débarquent en force pour leur nouveau spectacle : « La tournée générale ». Au public de décider quel sera le thème de l'improvisation, de la première action et de la première réplique, la troupe s'occupe du reste. Les objets insolites sont même les bienvenus (belles-mères acceptées !).

Tarif unique : 11€ (gratuit pour les -12ans)

➔ Grain de Scène • 06 62 78 35 28 • graindescene@hotmail.fr • <http://graindescene.wix.com/graindescene> • Twitter : @GrainDeScene

ÉCONOMIE TOURISME

BIOT ET LES TEMPLIERS 2014 : UN GRAND SUCCÈS !

Pour sa 6^{ème} édition, *Biot et les Templiers* a profité à la fois d'un grand et beau soleil, d'une notoriété bien installée et d'une couverture médiatique toujours croissante. Résultat : près de 45 000 personnes, des jeunes, des familles, des seniors, ont pleinement profité d'une fête très réussie. Plus d'une centaine d'animations se sont succédé pendant le week-end et ont rencontré beaucoup de succès. Ainsi, la visite guidée a séduit une cinquantaine de personnes, plus de 200 personnes ont assisté au concert de chants grégoriens et la conférence sur l'architecture des commanderies templières, sujet pointu s'il en est, a attiré plus de 70 personnes. Et, près de 1500 personnes participaient au défilé aux flambeaux.

« *Je ne regrette vraiment pas d'être venu* », s'enthousiasmait samedi 5 avril après-midi un retraité entraîné par sa femme à Biot. Sophie, mère de deux fillettes, est aussi ravie : « *les enfants ont fait tous les ateliers possibles, de l'herboristerie à la calligraphie, en passant par la catapulte à bonbons. Elles n'ont pas arrêté de l'après-midi* ».

Du côté des commerçants et des restaurateurs, le sourire est également au beau fixe malgré quelques signes de fatigue. En effet, les terrasses des cafés, les boutiques, les restaurants, les tavernes n'ont pas désempilé du week-end. Certains ont même doublé leur fréquentation par rapport à l'édition précédente qui était déjà une belle réussite.



UN NOUVEL ESPACE POUR L'OFFICE DE TOURISME DE BIOT **

Le nouvel Office de Tourisme va très prochainement ouvrir ses portes chemin Neuf.

Avec ses immenses baies vitrées, l'Office de Tourisme est résolument ouvert sur le présent et le futur, tandis que le pare-soleil en terre sur sa façade sud et son adossement à la vieille poterie l'ancrent solidement au patrimoine. Ces deux intentions architecturales mises côte-à-côte symbolisent la double identité de Biot.

Le parvis paysagé donne sur l'entrée principale par le haut du chemin Neuf, tandis qu'une rampe adaptée permet l'accès, sur le côté, aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Accueillir est la mission fondamentale de l'Office de Tourisme. Les visiteurs y sont attendus dans un vaste espace lumineux et sobre avec accès libre au wifi. Un coin salon permet de consulter tranquillement la documentation sur Biot et ses environs. Deux écrans diffusant des diaporamas et films présentent les différents atouts de la ville, son patrimoine, ses ateliers d'art, ses musées, ses événements...

Le mobilier est entièrement amovible afin d'utiliser aussi cette salle pour de petits événements, comme l'accueil spécifique de groupes ou de professionnels.

Seront prochainement aménagés, une grande vitrine pour exposer tout au long de l'année des créations d'artistes et artisans d'art biotois, afin d'orienter les touristes vers les ateliers, ainsi qu'une vitrine tactile pour délivrer jour et nuit toutes les informations pratiques indispensables aux visiteurs.

Ce nouveau lieu moderne et fonctionnel permettra de solliciter les labels « Tourisme et Handicap » et « Qualité Tourisme », pour prétendre ensuite au classement de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie. Alors rendez-vous pour découvrir ce tout nouvel espace, dédié au tourisme, à la culture, aux loisirs, à la découverte...

➔ Office de Tourisme de Biot • Chemin Neuf • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

BIOT DÉMATÉRIALISE LA TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville de Biot a mis en place un système de télétraitement de la taxe de séjour facilitant à la fois la déclaration et le versement pour les hébergeurs biotois.

La taxe de séjour, redevance acquittée par tout visiteur de passage sur le territoire, est perçue par l'ensemble des hébergeurs de la commune selon un barème établi en Conseil Municipal en fonction des catégories de logements : hôtels, résidence ou meublés de tourisme, village de vacances, terrain d'hébergement de plein air...

Le montant de la taxe est égal au barème multiplié par le nombre de nuitées et s'ajoute au prix de la chambre ou du meublé.

Depuis le début de l'année, la Ville de Biot a instauré un principe de télétraitement pour simplifier à la fois la déclaration et le versement de cette taxe de séjour. Dorénavant, les hébergeurs sont incités à faire leur déclaration mensuellement par internet. L'objectif est double : une simplification de la gestion, à la fois pour les hébergeurs et la collectivité, mais également un versement quadrimestriel de la taxe plutôt qu'annuel. Cette option, rendue possible

grâce au télétraitement, permettra d'une part de simplifier les démarches des hébergeurs, d'autre part d'acquiescer une vision plus précise des taux de remplissage des hébergements de Biot, de mieux connaître les variations saisonnières, l'impact des événements... tout en fluidifiant les échanges entre la collectivité et les établissements.

BIOT-TACOMA : UN JUMELAGE À PLUSIEURS VISAGES

Visite de la directrice d'Hilltop Artists à Biot, stage d'un jeune américain chez Antoine Pierini, stage de trois jeunes français à Tacoma, échanges épistolaires entre collégiens et participation d'écoliers biotois au projet Kids Design Glass : l'année 2014 multiplie les relations entre Biot et Tacoma.



Kit Evans

Kit Evans, en éclaireur pour Hilltop Artists

« Je ne savais pas que j'aurais à travailler ! Sans rire, c'est un incroyable honneur d'être initiée au travail du verre par un artiste de classe internationale tel qu'Antoine Pierini ! En tant que directrice, je suis plus habituée à lever des fonds pour l'école qu'à mettre la main à la pâte » Kit Evans, executive manager de Hilltop Artists, l'école du verre de Tacoma, était en visite amicale à Biot les 12 et 13 février derniers en compagnie de Catherine Sarnat, chargée par Tacoma de faire la liaison entre les comités de jumelage des deux villes. La directrice de Hilltop Artists était aussi en éclaireur puisqu'un de ses élèves vient faire un stage à Biot cet été.

Chassé-croisé estival au-dessus de l'Atlantique

Le jumelage entre Biot et Tacoma se concrétise cette année par un véritable chassé-croisé. En effet, Antoine Pierini invite cet été, Doug, un élève verrier de Hilltop Artists, tandis qu'Arsène

Brie, 17 ans, élève au Lycée Léonard de Vinci, section Céramique, s'envolera vers Tacoma pour suivre les cours, du 7 au 25 juillet, de Hilltop Artists.

Deux autres jeunes biotoises, Mylène Callier et Amélie Laurent, vont aux mêmes dates effectuer un stage à la mairie de Tacoma, au service Développement Économique et Jumelage. Les trois jeunes gens seront hébergés pendant leur séjour par Cathy Sarnat qui avait déjà reçu chaleureusement la délégation biotoise en octobre 2012.

Letters from America

Les 26 élèves de 5^{ème}C de la classe d'anglais de Sara Jane Higgins au collège de l'Eganaude ont entamé en janvier une correspondance avec les élèves de la classe de Katie Karstedt de la Giadronne Middle School de Tacoma. Le premier échange a pris la forme d'un courrier postal envoyé par les élèves de l'Eganaude à leurs homologues américains dans lequel chacun se présentait en anglais, en

évoquant ses loisirs et ses centres d'intérêts. « Ils ont aimé cet exercice car cela leur a permis d'utiliser les acquis de cette année, dans un vrai but de communication », précise S. J. Higgins. Les élèves ont reçu avec plaisir les réponses de leurs homologues le 18 mars 2014.

« Mme Karstedt va bientôt partir en congé maternité, j'espère poursuivre cet échange avec sa remplaçante jusqu'à la fin de l'année scolaire ». Le cas échéant, les échanges épistolaires continueront autour des thèmes de la gastronomie et de leurs villes respectives tandis que les collégiens de l'Eganaude créeront une vidéo autour d'une recette de cuisine et réaliseront une brochure touristique de Biot. En anglais, of course !



Écoliers et designers

Sous l'impulsion d'Antoine Pierini, les élèves de C. Léouffre de l'école du Moulin Neuf ont participé au programme Kids Design Glass du Musée du Verre de Tacoma. Dans ce cadre, les enfants ont transmis des dessins de projets de sculptures au Museum of Glass à Tacoma. Un de ces dessins a été sélectionné pour être réalisé par un verrier du musée américain le dimanche 27 avril. Au même moment, à 10 000 km de Tacoma, dans la salle Paul Gilardi à Biot, les enfants ont pu suivre en direct sur l'écran géant la réalisation de la pièce en verre.

LA BRAGUE À PORTÉE DE SMARTPHONE !



Présentation officielle de l'application « La Brague »

Le Siaqueba (Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents) propose de découvrir les sentiers de la Brague au travers d'une nouvelle application gratuite pour vous guider sur trois circuits de randonnée au cœur du parc départemental naturel de la Brague. Découvrez les richesses patrimoniales et natu-

relles de ce fleuve, entre amis ou en famille, grâce à une application conviviale, ludique et enrichissante... bonne balade ! Application « La Brague » à télécharger gratuitement sur AppStore et à partir de mai 2014 sur Google Play.

www.riviere-brague.fr



Patrick Mouratoglou et Serena Williams

LA MOURATOGLU TENNIS ACADEMY S'INSTALLE À BIOT

Le 30 janvier dernier Patrick Mouratoglou annonçait officiellement l'acquisition du Sophia Country Club, hôtel 4 étoiles et son complexe sportif, pour implanter la célèbre Mouratoglou Tennis Academy à Biot.

Fondée en 1996 par Patrick Mouratoglou, l'académie de tennis aujourd'hui installée à Thiverval-Grignon dans la région parisienne, se positionne comme **le leader mondial dans la formation et l'entraînement des futurs champions**. La méthode, inventée par le fondateur, place l'individu au centre de l'entraînement, permettant d'élaborer des programmes sur-mesure et personnalisés pour « rendre les rêves des joueurs possibles ». L'académie, véritable « machine à gagner », compte parmi ses titres 4 victoires en grand Chelem, 2 médailles d'or olympiques, 3 champions du monde junior et 4 victoires en grand Chelem junior. **Elle entraîne d'ailleurs l'actuelle n°1 mondiale Serena Williams**.

Fort de son succès, Patrick Mouratoglou souhaite aujourd'hui développer sa structure et mise sur les conditions exceptionnelles qu'offre la Côte d'Azur et notamment le territoire de Biot. En effet, même si l'académie de Thiverval-Grignon perdure, les possibilités d'extension sont limitées et le climat est peu clément pour les sports d'extérieur tel que le tennis.

Si la douceur azuréenne a séduit l'entraîneur, il a aussi apprécié la proximité de l'aéroport international de Nice et surtout la haute qualité du Sophia Country Club dont ses possibilités d'extension, favorisées par un accompagnement de la Municipalité.

Le complexe se développera donc autour de **4 axes majeurs : l'entraînement et**

l'accompagnement de joueurs professionnels, le tennis-études dont l'offre de stages, la formations de coaches ainsi que l'hôtellerie et le bien-être.

L'académie se composera d'une base d'entraînement comprenant 32 terrains de tennis (21 en terre battue et 12 en synthétique) dont un court central de 200 places permettant les matches de démonstration et les tournois. Une salle de fitness dernière génération, une piscine, un terrain omnisport et une ligne de sprint compléteront les équipements sportifs. En réponse aux besoins des sportifs de haut niveau, un centre médical et de récupération ultra moderne sera créé et renforcera les méthodes d'hypoxie et de cryothérapie déjà en place au Sophia Country Club.

Le volet formation se composera d'une école française et internationale « tennis-études » (plus de 100 élèves) ainsi que d'un internat de 170 places. L'ISP Academy de Charles Auffray, locataire actuel du site, proposant déjà des stages de tennis et des activités golfeques, sera absorbée par la Mouratoglou Tennis Academy.

L'hôtel et le spa existants seront conservés et développés pour accroître l'offre de prestations pour le sport de haut niveau et la clientèle d'affaires particulièrement présente à Sophia Antipolis. Une résidence de tourisme plutôt destinée aux familles des élèves et aux stagiaires viendra s'ajouter aux aménagements. Patrick Mouratoglou, entouré de son investis-

seur le groupe EREN, de la société Euroestim Management pour la mise en œuvre du projet et du cabinet d'architecture Archi&Partners International dirigé par Dan Costa Foru, **souhaite concevoir « l'outil du futur » pour devenir à terme la plus importante structure d'entraînement du monde**. Il a d'ailleurs la confiance de plusieurs grands tennismen comme Novak Djokovic qui a déjà manifesté un intérêt pour les prestations de l'académie azuréenne qui ouvrira ses portes début 2016.

Le projet, représentant un investissement de 50 millions d'euros, marque le départ d'une véritable « success story » qui apportera à Biot un rayonnement international, tant sur la scène du sport de haut niveau que sur le plan économique puisque le complexe générera environ 180 emplois et prévoit un chiffre d'affaires annuel de 15 à 20 millions d'euros.



Patrick Mouratoglou

SPORTS



PRENEZ L'AIR AVEC LE BIOT ATHLÉTIQUE CLUB RANDO

La vie du club se poursuit sereinement au rythme d'une randonnée un dimanche sur deux en fonction de la météo (départ à 7h30 du parking de la Fontanette).

La nouvelle année a débuté avec une sortie au Pic du Cap Roux dans l'Estérel avec pique-nique autour de la traditionnelle galette des rois et déjeuner en pleine nature sur le lieu de la randonnée.

Les randonneurs se sont ensuite régalez des décors des Gorges du Blavet et d'un magnifique circuit du Perthus et du Roussivau. Le week-end

en raquettes s'est déroulé, comme prévu, au relais Ste Brigitte à Allos, début février. La neige y était abondante, les paysages magnifiques et l'ambiance festive.

Pour l'Ascension, du 29 mai au 1^{er} juin, direction les calanques de Marseille avec notamment les circuits Marcel Pagnol.

Il est toujours temps de rejoindre le club pour profiter des ces moments sports et natures !

➔ sylvie.miquel1@orange.fr

BAPTÊME DU FEU POUR LES MINIMES DE L'ÉCOLE DE BOULES



Les six compétiteurs Minimes de l'école de pétanque de Biot

Les deux équipes Minimes de l'école de pétanque de la Boule Amicale Biotoise (BAB) ont participé à Golfe-Juan samedi 22 février à leur première compétition, le concours fédéral, qualificatif pour le championnat de ligue. Les deux équipes de trois garçons se sont bien défendues puisque la première a atteint les quarts de finale et que la seconde équipe a été finaliste. L'équipe de la Boule Amicale Biotoise remercie tous les parents accompagnateurs ainsi que le coach Stéphane.

Rappelons que l'école de boules de la BAB a ouvert ses portes en novembre 2012 à destination des enfants à partir de 8 ans pour leur faire découvrir gratuitement toutes les finesses de ce sport.

➔ 04 93 65 17 09



VÉLO SPRINT BIOTOIS : LES AMATEURS PARMIS LES PROS

Aussitôt la saison 2013 terminée, celle de 2014 recommence. Et quoi de mieux pour débiter que d'emprunter la route des professionnels !

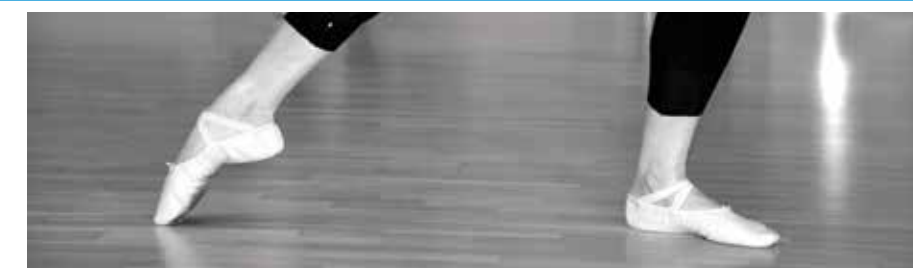
En décembre dernier, le Vélo Sprint Biotois a bouclé sa saison de fort belle manière. Avec encore 147 participants, le Cross Country de la Rine version 2013 a été un grand succès. Qu'on y vienne pour le plaisir, pour la victoire ou simplement pour passer une journée en plein air, ce rendez-vous de l'hiver est l'immanquable des clubs du département et des amoureux du VTT.

Paris-Nice s'installe à Biot

La saison des routiers a débuté samedi 15 mars par une compétition assez exceptionnelle... À l'occasion de l'arrivée de l'avant-dernière

étape de Paris-Nice sur les terres biotoises, l'organisation de la « Course au Soleil » a mis à disposition du Vélo Sprint Biotois ses infrastructures. Un théâtre idyllique pour le club, qui en a profité pour organiser un contre-la-montre individuel de 2,5 km. Les amateurs ont ainsi pu emprunter le circuit des professionnels, tracé autour de la route des Colles. Une telle opportunité est une chose rare dans le sport, preuve s'il en est que le cyclisme fait encore partie des disciplines où le plaisir prévaut sur le statut et les privilèges...

➔ 06 63 79 91 90



TERPSICHORE

Les cours ont repris en ce début d'année avec beaucoup d'enthousiasme, sans oublier que le cours de midi s'est enrichi d'élèves étrangères, ce qui donne beaucoup de motivation pour le cours classique adulte de 12h15.

Les cours ont lieu à l'Espace des Arts et de la Culture de Biot (chemin de la Fontanette) : le lundi à 9h15, 10h15 et 11h15 et le mardi, jeudi, vendredi à 9h15, 10h15, 11h15 et 12h15.

Venez rejoindre l'association pour préparer les beaux jours qui arrivent dans la bonne humeur, Terpsichore continue ses cours jusqu'en juillet !

Lancez-vous, Terpsichore accueille les danseuses à partir de 18 ans et sans limite d'âge !

➔ Monick Hilz • 06 20 91 47 91

VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE

LES CANTINES DE BIOT FÊTENT LE NOUVEL AN CHINOIS

Le jeudi 30 janvier à midi les enfants déjeunant dans les 3 restaurants scolaires de la Ville de Biot ont eu l'occasion de découvrir des saveurs inhabituelles à l'occasion du passage au Nouvel An Chinois : soupe chinoise, porc au caramel, nouilles chinoises, yaourt à la noix de coco et litchis étaient au menu.

De plus, à l'initiative des équipes en charge du réfectoire, les maternelles de l'école Eugène Olivari ont bénéficié d'une salle et d'un espace de self service entièrement décorés d'éléments

asiatiques tels que des fleurs de lotus en papier, des ombrelles, des kimonos, des calligraphies, etc. D'ici la fin de l'année scolaire, les petits Biotois auront encore l'occasion de diversifier leurs aventures gustatives avec le menu de printemps, le repas nordique ou le traditionnel buffet d'été. Rappelons que, chaque jour dans les écoles de Biot, 886 repas sont préparés et servis aux enfants dans 3 restaurants scolaires, soit 127 584 repas par an.



FIN D'ANNÉE FESTIVE POUR LES CRÈCHES BIOTOISES

La fin de l'année approche mais avant de se dire au revoir vient l'heure de la détente pour les centres multi-accueils de Biot avec les traditionnelles fêtes et sorties de fin d'année. Les équipes, les enfants ainsi que leurs familles se retrouvent pour partager ces journées conviviales.

Un grand nombre d'enfants fréquentant les structures passe un cap important avec

l'arrivée à l'école à la rentrée prochaine. Aussi, pour que la transition se fasse en douceur, les équipes pédagogiques les emmènent chaque fin d'année scolaire visiter les écoles maternelles et déjeuner dans leurs futures cantines. Un moment de découverte et d'appropriation des lieux très apprécié des petits avant de profiter de vacances bien méritées !



KERMESSES DES ÉCOLES : LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

- Samedi 7 juin 2014 à partir de 14h - École Eugène Olivari
- Vendredi 27 juin 2014 à partir de 18h - École du Moulin Neuf / École élémentaire St Roch

Rendez-vous en juin pour les traditionnelles kermesses de fin d'année des écoles biotoises : samedi 7 juin pour l'école de St Philippe, vendredi 27 juin pour les écoles du Moulin Neuf et du village.

Comme chaque année, les associations de parents d'élèves ont besoin de la participation de tous pour que la fête soit réussie !

- APE Moulin Neuf • apemoulinneuf@laposte.net • www.apebiotmoulinneuf.fr
- APE Biot Village • École maternelle St Roch • www.apebiotvillage.fr
- APE Saint Philippe • contact@apesaintphilippe.fr • www.apesaintphilippe.fr

FAITES VOS JEUX !

Samedi 14 juin 2014 • École E. Olivari • De 9h à 12h30

Rendez-vous samedi 14 juin de 9h à 12h30 à l'école Eugène Olivari pour une nouvelle édition de « Faites vos Jeux » !

Les équipes d'animateurs et de la petite enfance ont concocté un programme ludique et sympathique pour une journée conviviale à destination des écoliers fréquentant les activités périscolaires et aux futurs inscrits des centres multi-accueils de Biot.

- Service Vie Scolaire • 04 92 91 52 11 • affaires-scolaires@biot.fr



COMMISSION DES MENUS

Pour la seconde année, les élèves de CM2, délégués de classe l'année dernière, préparent les menus des vendredis de leurs camarades. Les élèves ont eu à cœur de proposer des menus équilibrés, alliant diététique et plaisir. Un travail délicat mené dans la bonne humeur tout au long de l'année... et pour clore cette belle aventure, rien ne vaut une visite de chaque cuisine, en revêtant l'équipement réglementaire, naturellement !

Bravo à Georgina, Sherazade, Alexis et Luca de l'école St Roch, Amélia, Élixa, Jade et Rafàël du Moulin Neuf et Élyn, Sandrine et Matisse de l'école E. Olivari.



NOUVEAU À BIOT

LES PANIERS DE LILOU : FRUITS ET LÉGUMES BIO

Toutes les semaines Lilou vous propose un panier de fruits et légumes de saison, biologiques et issus de l'agriculture en conversion.

Les produits proviennent en priorité de producteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la zone frontalière italienne et de Corse. Créée en 2009 et installée à Biot depuis mai 2013, l'entreprise est labellisée par Ecocert.

La livraison s'effectue sur votre lieu de travail ou à domicile.

Le système est sans engagement ni abonnement et les prix varient de 17€ à 30€ selon le panier choisi.

Vous pouvez recevoir par mail la composition des paniers chaque semaine en contactant Les Paniers de Lilou.

Les Paniers de Lilou • lespaniersdelilou@yahoo.fr • 06 98 24 84 70

"Les paniers de Lilou"

livraison de fruits et légumes biologiques frais



lespaniersdelilou@yahoo.fr

Tel: 06.98.24.84.70

AIDE À DOMICILE : SIMPLE COMME BONJOUR !

L'association familiale SCB06, domiciliée à Biot, a pour but de venir en aide aux personnes à domicile : livraison de courses et préparation de repas à domicile, assistance ménagère et divers services sur demande... Par choix ou par obligation, beaucoup de familles s'occupent de leurs proches 24h/24, l'association offre donc un service en complément et en soutien pour apporter plus de sérénité au quotidien.

Secteur d'activité : Biot, Sophia Antipolis, Valbonne, Antibes, Ville-neuve Loubet et environs. Contacter l'association pour une étude personnalisée de vos besoins.

SCB06 • 06 19 69 56 82



PEINTURE SUR PORCELAINE : OSEZ L'ORIGINALITÉ !

Envie de loisirs créatifs originaux ? Élodie Arguel propose des cours de peinture sur porcelaine sur le site de la Poterie Provençale. Les projets sont libres : sujets classiques, modernes ou fantaisistes, au choix ! La cuisson des pièces est comprise (four à porcelaine chauffant à 1 000°C). Les porcelaines peintes peuvent passer au four, au lave-vaisselle et au micro-onde, ou vous pouvez opter pour des pièces décoratives : cendrier, vide-poche, vase, pied de lampe, pendentifs, etc. Pour (se) faire plaisir et partager un moment convivial, les séances ont lieu le lundi de 17h à 20h (30€/séance). Les cours sont ouverts à toutes et à tous, il n'est pas nécessaire de savoir peindre ou dessiner pour débiter.

Peinture sur porcelaine • Poterie Provençale • peinturecontact@gmail.com • 06 01 73 63 55

EASY&DECO

...CRÉONS L'INTÉRIEUR QUI VOUS RESSEMBLE.



EASY&DÉCO : CONSEILS DÉCO POUR TOUS ET POUR TOUS LES BUDGETS !

Vous souhaitez des conseils déco judicieux et avisés ? Marianne, passionnée depuis toujours par la décoration, est à votre service ! EASY&DÉCO vous propose une large gamme de prestations : conseils, « home-staging », idées couleurs, Feng-Shui, personnalisation, home-shopping... Prestations à partir de 45€. Marianne se déplace sur Biot et alentours, n'hésitez pas à la contacter pour tout renseignement.

Et pour surprendre et faire plaisir... osez le chèque cadeau EASY&DÉCO !

EASY&DÉCO Marianne • 06 70 62 02 71 • marianne.easydeco@orange.fr

LUXE, CALME ET VOLUPTÉ AU JARDIN DU MAS

(Re)découvrez la célèbre bâtisse biotoise « Le Mas des Orangers », véritable havre de calme en plein cœur de Biot village. Au beau milieu d'un jardin fleuri, installez-vous sur la terrasse surplombant la piscine du mas pour un moment de détente : cascade japonaise, bar et cocktails innovants font de l'endroit une véritable perle nichée dans un cadre exceptionnel.

D'inspiration provençale avec une touche de modernité, la carte se renouvelle chaque mois, et pour une touche d'originalité, laissez-vous tenter par les suggestions à tendance asiatique une fois par semaine !

Le Jardin du Mas • 15, rue des Tines «Le Mas des Orangers» Biot • 04 97 04 88 32 • lejardindumasbiot@gmail.com



PROMENADES ET CROQUIS DE JARDINS

Conjuguez la passion du dessin et la visite de jardins avec les ateliers « promenades et croquis de jardins » proposés par Guylaine Piketty, architecte et paysagiste diplômée.

Ces ateliers s'adressent à tous ceux qui souhaitent découvrir ou développer le plaisir de dessiner en extérieur en profitant des richesses des jardins de la région. Les thèmes abordés proposent de travailler les techniques pour saisir une scène végétale, les perspectives ou détails architecturaux...

Ateliers tous les mercredis et jeudis et un samedi sur deux, de 13h à 17h, au départ du parking de la Fontanette. 25€/atelier (1^{er} atelier d'essai gratuit).

Promenades et croquis de jardins
guylaine.piketty@wanadoo.fr • 06 09 86 35 46



THE MUSTANG'S RIDE

L'association The Mustang's Ride s'installe à Biot pour le plus grand plaisir des amateurs de danse en ligne et autres cavalcades country ! Débutants, amateurs ou confirmés, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir les cours de danse en ligne, social dance (danse en groupe avec échange de partenaires) et danse country dispensés par Brigitte Leca, dans une ambiance détendue et conviviale.

Rendez-vous tous les mercredis de 17h30 à 18h45 et les vendredis de 18h30 à 19h45, salle des Associations (12 bis route de Valbonne), pour vous initier ou vous perfectionner dans la bonne humeur.

The Mustang's Ride • 06 88 43 78 92 • 04 93 73 44 37

SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

LES RENDEZ-VOUS DU CCAS

Les ateliers du club Destination Retraite

Comment s'inscrire :

Pour participer aux activités ou animations du club « Destination Retraite », vous devrez au préalable renseigner un dossier d'inscription qui vous sera remis à l'accueil du CCAS. Ce document est destiné à mieux vous servir. Une carte gratuite d'adhérent vous sera remise, elle vous permettra également de bénéficier de tarifs négociés auprès de Nautipolis (activités d'aquagym proposées au programme).



Les ateliers payants

- **Danse country**
Lundi de 9h45 à 11h, salle EAC
- **Séance de yoga**
Lundi de 15h à 16h15, salle EAC
- **Cours d'aquafitness**
Mardi de 7h45 à 8h30
Mercredi de 9h à 10h45
Jeudi de 7h45 à 8h30
Vendredi de 11h15 à 12h, Complexe Nautipolis
- **Cours de gymnastique douce**
Mardi de 15h à 16h et vendredi de 11h à 12h, salle EAC
- **Conversation anglaise « Made in Biot »**
Mercredi de 10h30 à 12h, salle du foyer du CCAS

Les ateliers gratuits

- **Atelier informatique**
Lundi et mardi de 10h à 12h, salle bleue du CCAS
- **Atelier couture**
Lundi de 14h à 17h, salle du foyer du CCAS
- **Atelier loisirs créatifs**
Mardi de 14h à 17h, salle bleue du CCAS
- **Atelier écriture**
Mercredi de 14h à 15h30, salle du foyer du CCAS
- **Atelier mémoire**
Jeudi de 14h à 17h, salle du foyer du CCAS
- **Atelier jardinage**
Vendredi de 14h à 15h30, terrasse du CCAS



• Atelier musical

Vendredi de 15h30 à 17h, salle du foyer du CCAS

Les ateliers associatifs

- **Club micro-informatique**
Jeudi de 18h30 à 20h, salle bleue du CCAS
Contact : renee.franceschi06@gmail.com
- **Rencontre de généalogie**
3^{ème} jeudi du mois, de 14h à 16h, salle bleue du CCAS
Contact avec l'association AGAM 06 : agam.06@gmail.com

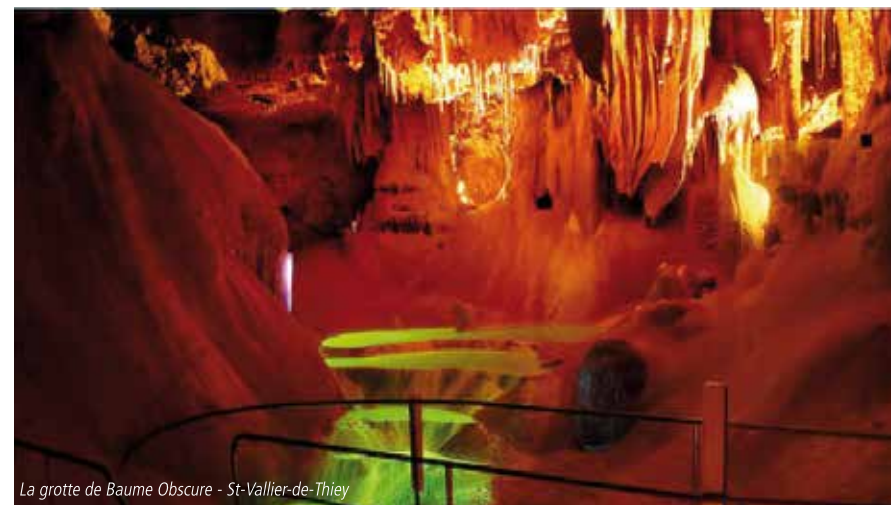
Point Écoute

En partenariat avec le CCAS, l'association biotoise LuminéSens propose un temps d'écoute dédié aux personnes désireuses de se faire aider par des thérapeutes et personnes formées au développement personnel et à la psychologie : 1^{er} mercredi du mois, salle du foyer du CCAS. Inscription et renseignements auprès du CCAS.

Cette association propose également un week-end par mois des ateliers/conférences.

Pour plus d'information contactez l'association LuminéSens : luminesens06@gmail.com • 06 41 42 01 57

L'agenda des animations



La grotte de Baume Obscure - St-Vallier-de-Thiey

• Jeudi 24 avril : St-Vallier-de-Thiey, le Souterrroscope de la Grotte de Baume Obscure avec son et lumière

Départ 13h - retour 17h30
Forfait transport : 2 €
Forfait visite : 6,50 € (gilet recommandé et chaussures fermées)
Tout au long d'un pittoresque parcours de 700m sous la terre, vous serez guidés par la musique, par les chants et par de subtils jeux d'ombres et de lumières semblant donner vie à la grotte. Une heure d'émotions inoubliables où vous vivrez une aventure sensorielle à la fois captivante, ludique et pédagogique.

• Mercredi 14 mai : Le Cap d'Antibes, « Villa Eilenroc »



Villa Eilenroc

Départ 13h30 - retour 17h30
Forfait transport : 2 €
Visite guidée de la villa Eilenroc, son oliveraie et sa roseraie en fleurs.

• Mardi 20 mai : Plascassier, « le Domaine de Manon »

Départ 9h - retour 12h
Forfait transport : 2 €
Forfait visite : 6 €
Visite guidée des champs de roses Centifolia, démonstration de greffage, initiation à la cueillette et dégustation de pétales de roses.

• Jeudi 22 mai : Préparez et dégustez votre foie gras à Carcès



Carcès

Départ 7h45 - retour 18h30
Forfait transport : 8,30 €
Forfait pour la journée : 35 € par chèque à l'ordre de « OT Provence Verte ».
Démonstration de préparation de foie gras et dégustation des produits. Déjeuner sur place (buffet proposé sous un chapiteau).
La journée se poursuivra par la découverte de l'exploitation des ruches avec dégustation de miels et explication sur la fabrication.
Inscription et règlement avant le 16 mai.

• Jeudi 5 juin : Golfe-Juan, la coopérative agricole Nérolium (fleur d'oranger)

Départ 13h - retour 17h
Forfait transport : 2 €
La coopérative distille, commercialise et fait déguster les produits issus de l'oranger bigaradier (confiture, eau de fleurs d'orangers...).

• Mardi 17 juin : journée au marché de San Remo



Le marché de San Remo

Départ 7h45 - retour 18h30
Forfait transport : 8,30 €
Journée libre à San Remo, découverte du marché et de la ville.

• Jeudi 26 juin : Roquebrune-Cap Martin, visite du château médiéval



Roquebrune-Cap Martin

Départ 13h - retour 17h30
Forfait transport : 2 €
Forfait visite : 4 €
Visite audio-guidée du château et flânerie dans le village aux aspects typiquement médiévaux avec vue imprenable sur la Méditerranée.

Pour une meilleure organisation, prière de respecter les arrêts demandés lors de l'inscription et de vous y présenter 5 mn avant l'heure du départ.

Le CCAS en voyage

• **Séjour savoyard et spectacle d'André Rieu, régions de Morzine, Chamonix, Genève.**

Du 20 au 24 mai 2014

Séjour pension complète.

Tarif (sur la base 35 personnes) : 795 €

Renseignements auprès de l'accueil du CCAS.



Atelier prévention des chutes « gym' équilibre »

Le CCAS de Biot, en partenariat avec le Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous propose de participer à un atelier de prévention des chutes « GYM' ÉQUILIBRE ». Cet atelier correspond à un module de 12 séances, à raison d'une séance par semaine, sur 12 semaines consécutives à compter de mi-avril :

• **Vendredi 25 avril, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 2 mai, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 9 mai, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 16 mai, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 23 mai, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 30 mai, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 6 juin, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 13 juin, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 20 juin, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 27 juin, 9h15-10h15 :**

animation sportive

• **Vendredi 4 juillet, 9h15-10h45 :**

animation sportive et tests

Les objectifs spécifiques de cet atelier Gym' Équilibre® sont les suivants :

- sensibiliser la personne à la pratique d'une

activité physique régulière,

- engager la personne à participer à des séances

préventives d'activité physique,

- réassurer la stabilisation posturale et prévenir

la perte d'équilibre,

- diminuer l'impact psychologique de la chute

en apprenant à se relever du sol,

- rompre l'isolement des personnes âgées.

Chaque séance accueillera de 12 à 15 per-

sonnes. Ce module sera précédé d'une réunion

d'information entre les seniors et l'animateur

sportif. Ce projet fait partie intégrante des

actions liées à la prévention santé proposées

par le CCAS de Biot. À ce titre, ces séances

sont entièrement gratuites pour l'ensemble

des participants.

Renseignements auprès du CCAS.

Les prestations de maintien à domicile

• **Le service d'aide ménagère à domicile :**

le CCAS missionne des assistants de vie qui interviennent au domicile de seniors en perte d'autonomie afin de les accompagner dans la réalisation de tâches quotidiennes. La prise en charge partielle de la prestation par des caisses est susceptible d'être octroyée, sur constitution de dossier.

• **Le portage de repas à domicile :** ce service peut être mis en place, ponctuellement ou de façon prolongée pour les personnes en perte d'autonomie. La prestation comprend la livraison chaque jour des repas du déjeuner et du dîner. Le coût de la participation est de 6,95 € à 9,20 € pour les deux repas par jour (dégressif en fonction des ressources).

• **Le foyer restaurant** propose aux adhérents du Club un service déjeuner avec 5 composants au menu, du lundi au vendredi sur inscription, pour une participation de 5,30 € par personne. Profitez de votre participation aux ateliers ou animations réalisées au CCAS pour partager un repas convivial !

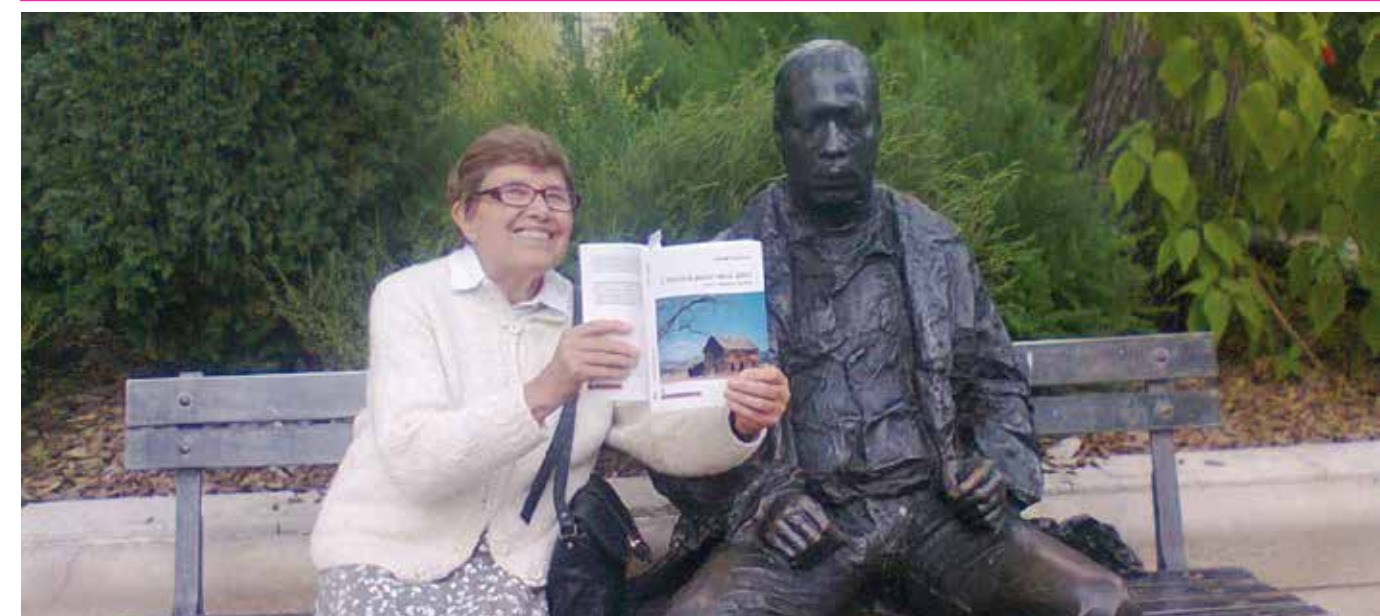


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

« Les Glycines » - 6 bis chemin Neuf

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

04 92 91 59 70 • ccas@biot.fr



Y'A PLEIN DE SOLEIL : UNE NOUVELLE ASSOCIATION BIOTOISE POUR LES SENIORS

Y'a plein de soleil est une nouvelle association biotoise créée par Claude Souchon, dont le but est de favoriser, développer, enseigner et promouvoir la créativité artistique et culturelle d'un public senior dans le cadre de conférences, ateliers, stages, cours, événements et spectacles.

Claude Souchon, elle-même âgée de 77 ans, a profité de sa retraite pour développer ses dons d'écriture et a publié trois tomes de son livre *L'amitié pour seul abri*, qui retrace la vie d'enfants durant la seconde Guerre Mondiale.

Une adaptation théâtrale a vu récemment le jour et une adaptation cinématographique est en cours.

Riche de cette expérience, Claude Souchon invite tous seniors désireux de partager et

de diffuser leurs créations ou d'enrichir leurs talents à travers divers ateliers à contacter l'association *Y'a plein de soleil*.

➔ 06 30 15 02 22



DES NOUVELLES DU CLOS SAINT GRÉGOIRE (EHPAD)

Installé à Biot dans le quartier des Combes depuis plus de 20 ans, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Le Clos Saint Grégoire s'attache chaque jour à accompagner les seniors dans leur quotidien.

L'établissement pouvant héberger jusqu'à 51 personnes en chambres doubles ou individuelles, en court ou long séjour, accueille des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie et propose différents services pour entretenir chaque jour le confort et le bien-être des usagers, tout en répondant aux besoins et problématiques des familles.

Accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels, les seniors bénéficient tout au long de l'année d'ateliers thérapeutiques, d'excursions et d'animations socioculturelles et festives permettant de dynamiser leur quotidien tout en s'adaptant à la personnalité de chacun dans le cadre de projets de vie individualisés.

La convivialité étant le maître-mot de la structure, le Clos Saint Grégoire célébrera la Fête des Voisins le 23 mai prochain et organisera un grand barbecue pour accueillir l'été comme il se doit.

➔ Le Clos Saint Grégoire • 129 chemin des Combes - Biot • 04 93 65 50 40 • leclossaintgregoire@orpea.net • www.orpea.com/residence-leclos-saint-gregoire

@CTION HANDICAP & DÉPENDANCE

L'association @ction Handicap & Dépendance a accueilli le jeudi 21 novembre 2013 Muriel Dupuy, créatrice de Fasilabi, pour lui remettre un diplôme récompensant son projet « douceur » qui a enthousiasmé les membres du Conseil d'Administration.

Cette récompense, assortie d'un prix partenaire d'un montant de 100 €, donne un coup de pouce au lancement de cette collection de vêtements adaptés de façon pertinente et discrète assurant aisance et confort pour

les enfants et adolescents polyhandicapés. Chaque pièce de vêtement est personnalisée. Muriel Dupuy a par ailleurs reçu le prix de la Ville de Valbonne le 19 septembre dernier dans le cadre de l'opération nationale « Talent des Cités » récompensant de jeunes créateurs d'entreprises solidaires.

@ction Handicap & Dépendance invite tous les parents que ces créations peuvent intéresser à retrouver Fasilabi sur www.fasilabi.com



ÉTAT-CIVIL

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014 : LE GUIDE

• Qui élit-on en France ?

Le 25 mai 2014, les Français éliront 74 députés pour les 5 ans à venir. Les sièges sont attribués aux 28 États membres par proportionnalité dégressive, à savoir que ceux dont la population est plus importante possèdent davantage de sièges que les pays dont la taille est plus modeste, mais que ces derniers sont légèrement sur-représentés.

• Qui vote aux élections européennes ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du scrutin, inscrits sur les listes électorales, ainsi que les ressortissants de l'UE ayant le droit de vote dans leur État d'origine, inscrits sur les listes électorales complémentaires.

• Quel est le rôle des députés européens ?

Les 751 députés membres du Parlement européen adoptent, conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne (représentant les gouvernements membres), les actes législatifs de l'UE. Le Parlement est le seul organe de l'Union dont les membres sont élus directement par les citoyens.

Toutes les informations sur l'Union et les élections européennes :

➔ www.europa.eu

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées), délivrées depuis le 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures, ainsi que les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de validité de 5 ans de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

➔ <http://www.interieur.gouv.fr/> ou <http://diplomatie.gouv.fr/>

CARNET

DÉCÈS

Daniel DELFORNO né le 3 novembre 1953, décédé le 21 décembre 2013
Émile MALDONADO né le 3 avril 1939, décédé le 8 janvier 2014

MARIAGES

Christian KNOBLAUCH et Guylaine LEBEL, le 21 décembre 2013
Pierre BOUCAND et Raimunda DE JESSUS PASSOS, le 11 janvier 2013

NAISSANCES

Anna GIOVINAZZO, née le 27 novembre 2013
Gabriel CIPRUT, né le 2 décembre 2013
Lilie FRANZETTI, née le 18 janvier 2014
Jasper SMITH, né le 6 février 2014

HOMMAGE À JEAN-FRANÇOIS FAUCHILLE

Le copilote biotois Jean-François Fauchille s'est éteint le 13 janvier dernier à l'âge de 66 ans, des suites d'une longue maladie. Reconnu dans le monde automobile, Jean-François Fauchille, natif de Paris, installé sur la Côte d'Azur depuis plus de 40 ans, s'est illustré sur de nombreuses compétitions nationales et internationales. Il affichait à son compte 7 podiums en Championnat du Monde, 8 victoires en Championnat de France et encore bien d'autres exploits à l'étranger. Parmi ses plus belles victoires, on retiendra notamment le Tour de Corse en 1986 sur Peugeot 205 Turbo 16 et le rallye de Monte-Carlo en 1988 à bord d'une Lancia Delta HF avec le pilote Bruno Saby. La Ville de Biot tenait à rendre hommage à cet homme et ce sportif d'exception et adresse ses plus sincères condoléances à ses proches.

PAROISSE DE BIOT



Permanences d'accueil pour les baptêmes et les mariages au Presbytère, 2 place de l'Église, le mercredi de 16h à 19h.

Tél : 04 93 65 00 85 • www.ndsagesse.com

Messes :

Dimanche : 11h à Biot et Sophia Antipolis, 9h15 à Valbonne.
En semaine : 12h15, précédées d'un temps d'adoration à 11h45.

Avril :

Semaine Sainte

• **Jeudi 17** : célébration de la Cène à Sophia Antipolis pour les 3 lieux de culte à 18h30.

Adoration de 22h à 7h du matin.

• **Vendredi 18** : chemin de Croix à Biot à 15h, à Valbonne à 15h et Sophia Antipolis à 12h15.

Office des Ténèbres à 19h à Valbonne.

• **Samedi 19** : veillée Pascale à Sophia Antipolis à 20h30, messe avec baptêmes d'adultes.

• **Dimanche 20** : Pâques, messe de la Résurrection aux heures habituelles.

Mai :

• **Dimanche 4** : pèlerinage annuel des Biotois à la Garoupe.

Juin :

• **Jeudi 1^{er}** : Ascension, messe unique à Sophia Antipolis à 11h.

• **Dimanche 8** : Pentecôte, messes aux heures habituelles.

• **Lundi 9** : pèlerinage à la chapelle Saint Julien, départ de l'église à 9h. Messe à la chapelle à 10h.

• **Dimanche 22** : journée d'action de grâces aux Courmettes, messe unique pour les 3 clochers, suivie d'un pique-nique partagé.

PÈLERINAGE À LA GAROUBE - DIMANCHE 4 MAI

La procession se déroulera comme prévu sous l'égide de l'Amicale Biotoise des Traditions et de la Paroisse puisque les travaux de rénovation de la Chapelle de la Garoupe ont été retardés.

Au programme :

- **7h30** : rassemblement et départ à pied de l'entrée du village avec Lo Cepon
- **9h** : départ en bus depuis l'entrée du village
- **9h30** : halte petit déjeuner chez nos amis du Safranier

- **10h30** : rendez-vous pour la montée du calvaire sur le port de la Salis
- **10h45** : bénédiction sur le parvis de la chapelle de la Garoupe en présence de l'Amicale des Marins de Bon Port
- **11h15** : office religieux
- **12h15** : vin d'honneur et pique-nique sous la Pinède
- **16h30** : retour en bus vers Biot

Renseignements : Office de Tourisme - 04 93 65 78 00 - tourisme@biot.fr

TRIBUNE LIBRE

J'ai eu l'immense honneur avec les élus qui m'ont épaulé, de conduire cette belle Ville de Biot pendant six ans.

Nous laissons un bilan irréprochable dont nous sommes fiers.

J'assume la campagne que j'ai faite qui avait sa cohérence et son honneur.

Nous avons été, avec mon équipe, plein d'enthousiasme et d'espoirs partagés, mais la victoire n'a pu être au rendez-vous face à la fusion invraisemblable de nos adversaires.

Je le regrette pour notre ville, mais je prends acte du résultat.

À ceux qui furent à mes côtés, je demande d'avancer sans rancune ni déception.

Merci pour votre confiance. Vous avez été formidables de courage,

de responsabilité et de dévouement. Sans vous, jamais je n'aurais pu porter aussi haut votre territoire.

Nous avons fait notre devoir et défendu nos convictions avec une force qui, je le crois, transcendera la renommée de la ville au-delà des frontières, pour le verre avec nos amis américains de Tacoma et pour l'histoire de Biot avec la fête des Templiers.

Aujourd'hui, Biot a un nouveau Maire, je lui souhaite bonne chance.

Jean Pierre DERMIT et l'équipe « Restons forts pour BIOT »

MAIRIE PRINCIPALE

8/10 route de Valbonne
Adresse postale :
Ville de Biot - CS 90339
06906 Sophia Antipolis Cedex
Standard : 04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
Email : accueil@biot.fr - www.biot.fr
Horaires : du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h

SERVICES ADMINISTRATIFS DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 91 • dgs@biot.fr

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr

RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 86 • drh@biot.fr
Recrutement : recrutement@biot.fr

COMMUNICATION

04 92 91 55 95 • communication@biot.fr

ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08 • evenements@biot.fr

FINANCES

04 92 91 55 94 • finances@biot.fr

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h
04 92 91 55 80 • etat-civil@biot.fr

SERVICES TECHNIQUES

700 av du Jeu de la Baume
04 93 65 12 21 • techniques@biot.fr

URBANISME / ENVIRONNEMENT

04 93 65 78 89 • urbanisme@biot.fr

OFFICE DE TOURISME

46 rue Saint Sébastien

TOURISME, DÉV. ÉCONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC

Renseignements et horaires :
04 93 65 78 00 • Fax : 04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr • www.biot-tourisme.com

CULTURE

ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Chemin de la Fontanette
04 93 65 07 02 • eac@biot.fr
Du lundi au vendredi 9h-19h
Un samedi sur deux 9h-14h
Fermé pendant les vacances scolaires

MAIRIE ANNEXE

Espace Commercial Saint Philippe
Avenue Roumanille
04 92 90 49 10 • Fax : 04 92 90 93 79
Email : accueil@biot.fr
du lundi au vendredi de 9h à 17h non-stop

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

du lundi au vendredi
9h à 17h non-stop
04 92 90 49 10 • etat-civil@biot.fr

GUPII

04 92 90 93 70 • www.biot.fr
gupii@biot.fr

SOLIDARITÉ / AIDES

- CCAS

6 bis chemin Neuf
du lundi au vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 59 70 • ccas@biot.fr

- AVIE

04 93 65 29 88

- ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

- LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75 • vie-sociale@biot.fr

- MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

JEUNESSE / SPORTS & LOISIRS

du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 • 13h30 à 17h

- AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11 • affaires-scolaires@biot.fr

- PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72 • petiteenfance@biot.fr

- JEUNESSE ET SPORT

Complexe Sportif Pierre Operto
1 chemin des Combes
04 92 38 17 90
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.
Sauf vacances scolaires
jeunesse@biot.fr • sports@biot.fr

- ACCUEIL DE LOISIRS E. OLIVARI

04 92 38 07 60 • Fax : 04 92 38 17 19
Tous les mercredis et vacances scolaires

- CRÈCHE FAMILIALE / MULTI ACCUEIL

04 92 91 59 72

- ÉCOLE EUGÈNE OLIVARI

04 92 38 17 17

- ÉCOLE SAINT ROCH

Maternelle : 04 93 65 05 88
Élémentaire : 04 93 65 05 82

- ÉCOLE MOULIN NEUF

Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

- ÉCOLE PAUL LANGEVIN

04 93 65 12 81

- COLLÈGE DE L'ÉGANAUDE

04 97 23 42 20

- COLLÈGE NIKI DE SAINT PHALLE

04 92 91 51 30

- COLLÈGE DE LA FONTONNE

04 93 33 42 65

- CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE

04 92 96 52 00

- LYCÉE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

04 97 97 33 00

URGENCES / SECOURS

POLICE MUNICIPALE

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille
04 92 90 93 80 • Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

GENDARMERIE

04 93 65 22 40 - **Urgences 17**

SAPEURS POMPIERS - Urgences 18 112 (n° européen à partir d'un mobile)

ASSISTANCES MÉDICALES - Urgences 15

CENTRE ANTI POISON

04 91 75 25 25

AUTRES

ENCOMBRANTS (RDV obligatoire et gratuit)
04 92 19 75 00 (CASA)

LA POSTE - Agence Postale Communale
Mairie de Biot - 8/10 route de Valbonne
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mercredi matin et le samedi de 9h à 12h
Tel : 36 31

LA POSTE - Espace Saint Philippe
200 avenue Roumanille • Tel : 36 31

DÉCHETTERIES

- **Antibes** - 04 92 91 92 99
- **Valbonne** - 04 93 12 35 60
- **Vallauris** - 04 92 38 06 11
- **La Colle sur Loup** - 04 93 32 94 85

➔ Retrouvez tous les contacts
sur www.biot.fr

AGENDA

Expositions

- Jusqu'au 1^{er} juin 2014
Exposition « Aux doigts et à l'œil » de Rachèle Rivière
Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises
- Jusqu'au 2 juin 2014
Exposition « Fernand Léger : reconstruire le réel 1924-1946 »
Musée national Fernand Léger
- Du 18 avril au 18 mai 2014
Exposition « Planet Ocean » de Yann Arthus-Bertrand
Office de Tourisme (46 rue St Sébastien) • Entrée libre
- Du 28 mai au 15 juin 2014
Exposition « Tarots »
Salles d'Expositions Municipales (46 rue St Sébastien) • Entrée libre
- Du 14 juin au 12 octobre 2014
Exposition « La création partagée » - artistes, création, communication
Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises
- Du 20 juin au 21 septembre 2014
Exposition « Éclats de verre »
Salles d'Expositions Municipales (46 rue St Sébastien) • Entrée libre
- Du 28 juin au 2 octobre 2014
Une œuvre invitée « La partie de campagne » et John Armleder
Musée national Fernand Léger

Le marché

Tous les mardis, 9h-13h - Biot village

Les permanences

- De 15h30 à 17h
Permanence de la conciliatrice de justice sur rendez-vous au 04 92 90 49 10
- Tous les mercredis
Permanence de la Sécurité Sociale, de 13h30 à 16h - Mairie Principale
- Chaque mercredi et samedi matin de 10h à 12h
Permanence de la Croix-Rouge Française de Biot-VSA-Pays de la Brague
Rue du Portugal - 09 63 29 83 62
- Le 1^{er} mardi du mois
Permanence Opération Façade - Service Urbanisme, de 8h30 à 12h30
- Le 3^{ème} lundi du mois
Permanence de l'ADIL 06 au CCAS, de 13h30 à 16h (sauf pendant le mois d'août)

Samedi 26 avril

- Nettoyage de Printemps, 8h30-11h30 - Espace des Arts et de la Culture



- Atelier pain aux olives, 14h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Conférence « La conservation-restauration des vitraux » par l'association Arezzo, 16h - Salle des Associations • Entrée libre

Dimanche 27 avril

- Cuisson de vos plats, 9-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre



- Cérémonie de la Journée nationale du Souvenir de la Déportation, 9h15 - Monument aux Morts - rue St Sébastien

Lundi 28 avril

Conseil Municipal, 18h30 - Salle des Associations

Samedi 3 mai

Atelier fougasse aux écorces d'orange, 14h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Dimanche 4 mai

Cuisson de vos plats, 9-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Jedi 8 mai

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, 9h15 - Monument aux Morts, rue St Sébastien

Samedi 10 mai

Théâtre « Les hommes ne veulent plus mourir », par la C^{ie} de La Spirale, 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 11 mai

Théâtre « Save Our Souls », par la C^{ie} Alcastrass, 18h - Espace des Arts et de la Culture

Samedi 17 et dimanche 18 mai

Biot Nature & Environnement, de 10h à 19h - Biot village • Entrée libre



Samedi 17 mai

- Fête du Pain : atelier pain bio, 10h et 14h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Cuisson de vos plats, 9-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Dimanche 18 mai

- Fête du Pain : atelier pain à la farine de Kamut, 10h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Cuisson de vos plats, 9-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Mardi 20 mai

Festival des Heures Musicales de Biot, Abdel Rahman El Bacha (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Vendredi 23 mai

Fête des Voisins, dès 18h - Biot

Dimanche 25 mai

- Élections européennes
- Festival des Heures Musicales de Biot, Nikolai Lugansky (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Mercredi 28 mai

Vernissage de l'exposition « Tarots », 18h - Salles d'expositions municipales, 46 rue St Sébastien • Entrée libre

Vendredi 30 mai

Festival des Heures Musicales de Biot, Natalie Dessay (soprano) et Philippe Cassard (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine



Lundi 2 juin

Festival des Heures Musicales de Biot, Francis Huster (récitant), Bruno Rigutto (piano et musique) et Jean-Yves Clément (texte : « Le Chant de toi »), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Samedi 7 juin

- Atelier gressins, 14h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Kermesse de l'école Olivari, à partir de 14h - École E.Olivari
- Concert « Rythm'n Biot », 19h - Biot village • Entrée libre
- Théâtre « Les 1001 vies », par la C^{ie} En Décalage, 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 8 juin

- Cuisson de vos plats, 9-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Théâtre « Les Toubidons : la tournée générale », par la C^{ie} En Décalage, 18h - Espace des Arts et de la Culture

Samedi 14 juin

- Faites vos Jeux, 9h-12h30 - École E. Olivari • Entrée libre

- Concert « Rythm'n Biot », 19h - Biot village • Entrée libre
- Vernissage de l'exposition « La création partagée », 11h - Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises

Lundi 16 juin

Festival des Heures Musicales de Biot, Renaud Capuçon (violon) et Gérard Caussé (alto), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

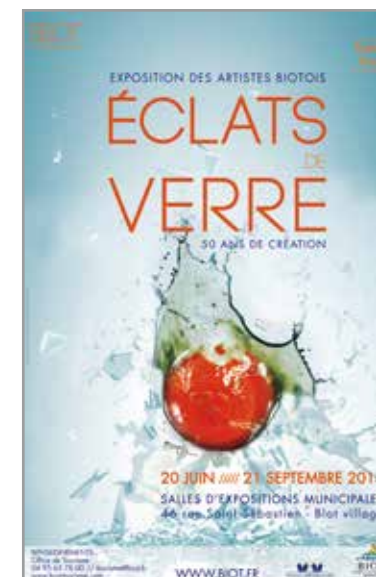


Mercredi 18 juin

Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle, 16h30 - Monuments aux Morts, rue St Sébastien

Vendredi 20 juin

- Vernissage de l'exposition « Éclats de verre », 18h30 - Salles d'Expositions Municipales, 46 rue St Sébastien



- Festival des Heures Musicales de Biot, Gautier Capuçon (violoncelle) et Frank

Braley (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Samedi 21 juin

Rythm'n Biot, Fête de la Musique, dès 18h - Biot village • Entrée libre



Mardi 24 juin

Fête de la Saint Jean, dès 20h - Biot village • Entrée libre

Vendredi 27 juin

- Kermesse de l'école du Moulin Neuf, à partir de 18h - École du Moulin Neuf
- Kermesse des écoles du village, 18h - École St Roch

Samedi 28 juin

Rythm'n Biot, « Autour des Guitares », 21h-23h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Dimanche 29 juin

Gala de danse, 20h30 - Anthéa (Antipolis Théâtre d'Antibes, 260 av. Jules Grec)



BIOT

Entrée
libre

EXPOSITION DES ARTISTES BIOTOIS

ÉCLATS DE VERRE

50 ANS DE CRÉATION

20 JUIN // // // 21 SEPTEMBRE 2014

SALLES D'EXPOSITIONS MUNICIPALES
46 rue Saint Sébastien - Biot village